

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Communauté
des Communes
du Diois



2020

Rapport d'activité 2020 de la Communauté des Communes du Diois

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élus, ses compétences....

Sommaire

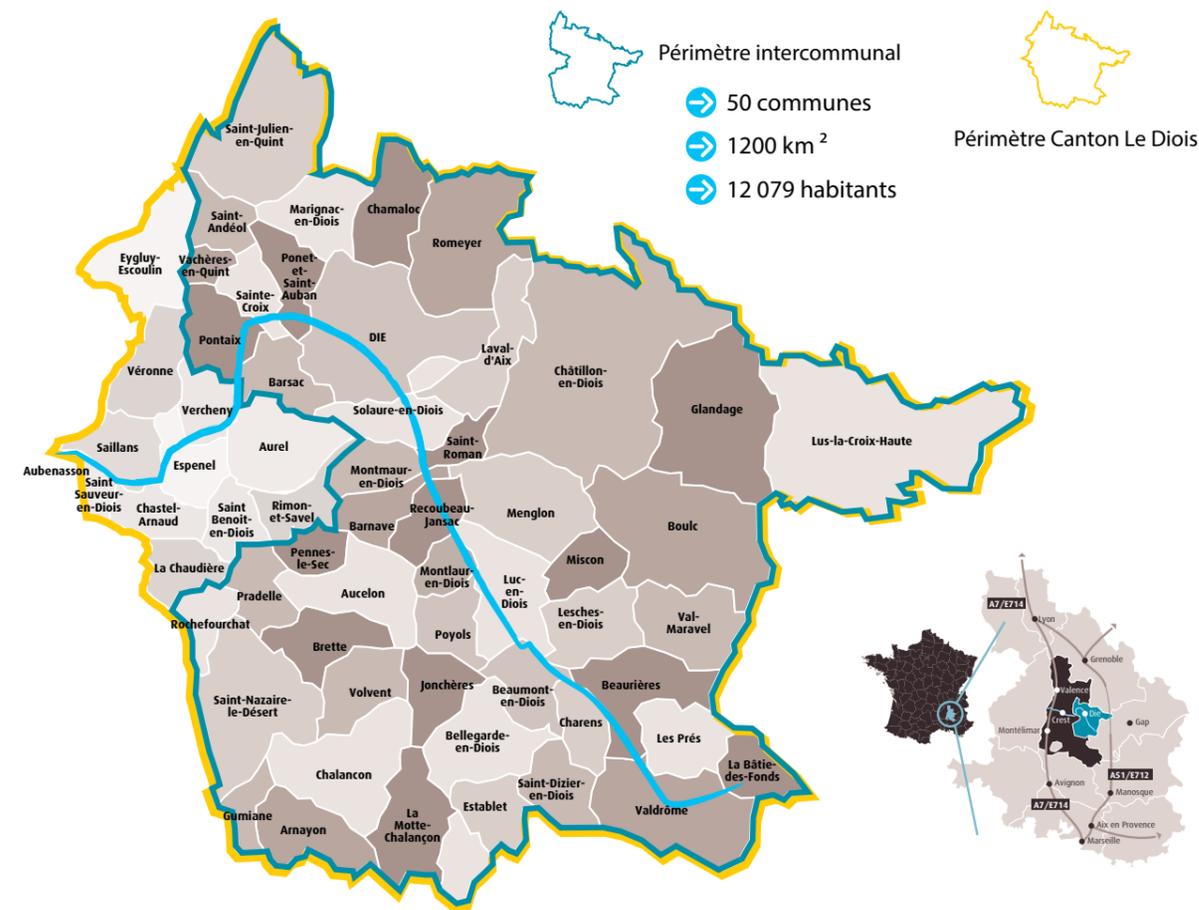
Le Diois, son territoire, son intercommunalité.....	3
Présentation de la CCD.....	4
Annuaire des structures intercommunales.....	5
Fonctionnement des assemblées.....	6
2020 : retour en images... ..	9
2020 : année de transition politique (municipales et intercommunales).....	10
2020 : gestion de la crise sanitaire.....	12
Pôle Administratif et Ressources	
Services et Effectifs.....	14
Budget : l'équilibre financier.....	15
Pôle Administratif.....	20
Pôle Développement et Social	
Enfance - Jeunesse.....	22
ZOOM : le centre social.....	26
Contrat Local de Santé.....	28
Développement économique.....	30
Programmes de développement.....	32
Tourisme.....	36
Pôle Environnement et Patrimoine	
Abattoir intercommunal.....	39
Agriculture - Alimentation - Forêt.....	40
Gestion des déchets.....	42
GEMAPI.....	48
Domaine du Martouret.....	50
Transition énergétique.....	51
Pôle Aménagement et Urbanisme	
Logement et Amélioration de l'habitat.....	53
Zones d'Activités.....	55
Planification.....	57
SPANC.....	59
Services Mutualisés et Divers	
Service Mutualisé : Natura 2000.....	61
Service Mutualisé : SISEMA.....	64
Service Mutualisé : Eau-Assainissement.....	66
Service d'Instruction Mutualisé (SIM).....	68
Numérique.....	70
Participations intercommunales.....	71



Le Diois, son territoire, son intercommunalité

La Communauté des Communes du Diois (CCD) est située aux Sources de la Drôme. Au 1^{er} Janvier 2021, elle regroupe 50 communes rurales et compte une population de 12079 habitants.

Ce territoire de 1 200 km² oscille entre 240 et 2 456 m d'altitude. Il bénéficie de la diversité biologique et climatique d'un territoire de transition entre Préalpes et Provence.





Présentation de la CCD

La Communauté des Communes du Diois a été créée en 2000. Elle succède au District Rural de Développement du Diois (1995) et au Syndicat d'Aménagement du Diois (1974).

Au 1^{er} Janvier 2020, elle assume, statutairement, trois grands ensembles de compétences :

- **Compétences obligatoires** : aménagement de l'espace, développement économique, déchets ménagers, gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

- **Compétences optionnelles** : politique du logement et du cadre de vie, action sociale d'intérêt communautaire, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;

- **Compétences facultatives** : rivières, communications électroniques, services publics locaux, constitution et gestion de réserve foncière, soutien à la section sport-nature du lycée du Diois et à la médiathèque départementale du Diois.

Elle gère également 4 services mutualisés et 1 outil commun :

- Service d'Instruction Mutualisé des autorisations d'urbanisme (SIM)
- Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie (SISEMA)
- Natura 2000
- Eau-Assainissement : contrat de progrès et préfiguration du transfert de la compétence
- Système d'Information Géographique Intercommunal (SIG)

[Les statuts](#) sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la CCD.

Annuaire des structures intercommunales

Siège

42 Rue Camille Buffardel - 26 150 DIE
04 75 22 29 44 - contact@paysdiois.fr

Martouret

Domaine du Martouret
Route d'Ausson - 26 150 Die

Abattoir Intercommunal

Avenue de la Clairette - 26 150 Die
abattoirdiois@gmail.com

Zones d'Activités

- Die - ZA de Cocause
- Luc-en-Diois - Quartier du Plantier
- Châtillon-en-Diois - Route de Menglon

Aires de tri et de réemploi

- Châtillon-en-Diois/Menglon - Route de Menglon
- Die - Quartier Ruinel et Chapias
- Luc-en-Diois - RD93 Route de Die
- La Motte-Chalancon - Route de Chalancon
- Lus-la-Croix-Haute - Le Preinas

Office du Tourisme du Pays Diois

Rue des Jardins - 26 150 Die
www.diois-tourisme.com

Enfance-Jeunesse

Multi-accueils, Micro-crèches et Accueils de Loisirs Sans Hébergement
[plaquette à télécharger](#)

- **Châtillon-en-Diois**
- Multi-Accueil A Petits Pas
- ALSH Abracadabra
- **Die**
- Multi-accueil Les 4 Jeux Dye
- ALSH Espace Social et Culturel du Diois
- Lieu d'Accueil Enfants Parents Bleu Hamac dans les locaux de l'ESCDD
- **Rémuzat/La Motte-Chalancon**
- Multi-accueil Les Frimousses des deux Vallées
- ALSH géré par l'ESCDD
- **Luc-en-Diois**
- Multi-accueil Les Z'Enfants d'abord
- **Lus-la-Croix-Haute**
- Multi-accueil Les Lucioles
- ALSH Les Lucioles
- **Marignac**
- MAM Curieux de Nature
- **Recoubeau-Jansac**
- MAM Bulle de Vie
- **Saint-Nazaire-le-Désert**
- Micro-crèche Les P'tits du Désert



Conseil
Communautaire
**74 délégués
communautaires**

En 2020

6 séances

90 délibérations

Bureau
Communautaire

22 membres

En 2020

6 séances

80 délibérations

Fonctionnement des assemblées

2020 est une année de renouvellement des délégués communautaires suite aux élections municipales.

Conseil Communautaire et représentation des communes en 2020

Par arrêté n° 2016006-0018 du 6 janvier 2016, la répartition de droit commun s'applique. Les délégués sont répartis de la manière suivante :

- 20 délégués pour la commune de Die
- 2 délégués pour les communes de Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Solaure-en-Diois, Menglon et Luc-en-Diois
- 1 délégué (plus un suppléant) pour toutes les autres communes.

Ainsi 74 délégués composent le conseil communautaire.

Bureau Communautaire

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau et le Président peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. Ainsi 22 membres composent le bureau communautaire.

L'Exécutif

Le 16 Juillet 2020, les délégués communautaires ont élu **1 Président** et **10 vices-président.e.s** formant l'exécutif. Ces 11 élus interagissent quotidiennement avec les services et se réunissent de façon hebdomadaire.

À L'EXÉCUTIF, une équipe élargie sous le signe de la parité



Alain MATHERON
Président
Budget - Éducation - Santé
Mobilité et Services Publics
1^{er} adjoint
LUS-LA-CROIX-HAUTE



Olivier TOURENGE
1^{er} vice-président
Planification et Urbanisme
Mutualisation et Personnel
Maire de BOULC



Isabelle BIZOUARD
2^{ème} vice-présidente
Économie, Commerces
et Artisanat - Santé et
Mobilité
Maire de DIE



Jean-Pierre ROUIT
3^{ème} vice-président
Déchets et réemploi
Tourisme
Maire de RECOUBEAU-JANSAC



Anne-Line GUIRONNET
4^{ème} vice-présidente
LEADER et programmes de
développement - Budget
Maire de ROMEYER



Pascal BAUDIN
5^{ème} vice-président
Eau et Assainissement
Rivières - Actions sociales
Mutualisation
Maire de BELLEGARDE-EN-DIOIS



Dominique VINAY
6^{ème} vice-présidente
Agriculture et Forêt
Alimentation
Maire de PONTAIX



Joël BOEYAERT
7^{ème} vice-président
Jeunesse - Centre social
Vieillesse - Accès au
Logement
Maire de AUCELON



Valérie JOUBERT
8^{ème} vice-présidente
Petite-enfance et Enfance
Alimentation
Maire de POYOLS



Christian REY
9^{ème} vice-président
Fibre - Bâtiments
Abattoir
Conseiller municipal de DIE



Catherine PELLINI
10^{ème} vice-présidente
Natura 2000 - Culture -
Energie - Rénovation - PNRV
Logement
Maire de SAINT ROMAN



Commissions et comités

Les commissions de la Communauté des Communes du Diois couvrent les compétences exercées par la collectivité mais également des champs plus large comme la santé, les perspectives comme l'énergie. Elles réunissent régulièrement les délégués et sont ouvertes aux élus municipaux (sauf finances).

Les commissions sont un espace de travail et de concertation permettant une participation plus large et en amont du Conseil. Les orientations fixées lors des commissions facilitent la prise de décision lors des assemblées.

Comissions

- Abattoir ➔ Christian REY
- Accessibilité ➔ Christian REY
- Agriculture / Forêt ➔ Dominique VINAY
- Zéro Déchet ➔ Jean-Pierre ROUIT
- Eau - Assainissement - Rivières - SPANC ➔ Pascal BAUDIN
- Économie ➔ Isabelle BIZOUARD
- Énergie ➔ Catherine PELLINI (créée en 2019)
- Petite-enfance - Enfance ➔ Valérie JOUBERT
- Fibre et SIG ➔ Christian REY
- Finances ➔ Alain MATHERON / Anne-Line GUIRONNETI
- Jeunesse - Centre Social ➔ Joël BOEYAERT
- Mutualisation ➔ Olivier TOURRENG
- Planification (PLUi) ➔ Olivier TOURRENG
- Santé ➔ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD (créée en 2021)
- Tourisme ➔ Jean-Pierre ROUIT

Comités de pilotage ou de suivi

- Comité LEADER ➔ Alain MATHERON / Anne-Line GUIRONNET
- Comité de suivi du Service d'Instruction Mutualisé ➔ Olivier TOURRENG
- 3 Comités de pilotage Natura 2000 ➔ Catherine PELLINI
- 2 Comités Enfance-Jeunesse ➔ Valérie JOUBERT / Joël BOEYAERT
- Comité de suivi du Contrat Local de Santé ➔ Isabelle BIZOUARD / Alain MATHERON

2020 : retour en images...



Janvier : Inauguration MAM Bulles de Vie

Janvier : Signature du contrat ZRR avec l'Agence de l'Eau



Février : Présentation du diagnostic PLUi



Mai : Distribution des masques



Mai : Inauguration Aire de tri de la Motte-Chalancon

Juin : Un premier véhicule électrique



Juillet : Soirée immersion des élus



Juillet : installation du conseil



Juillet-août : Visites du chantier de fouilles de la ZA



Septembre : forum des commissions



Octobre : Visite Ministre de la Ruralité



15 commissions
8 comités de suivi / pilotage

2020 : année de transition politique (municipales et intercommunales)

1. Un calendrier électoral distendu résultant de la crise sanitaire

Le contexte particulier de l'année 2020 a bouleversé le calendrier électoral initial. Les élections municipales 2020 étaient programmées les 15 et 22 mars 2020. L'état d'urgence sanitaire et le début de la crise COVID ont bouleversé ce calendrier. Le premier tour maintenu le 15 mars a permis d'installer une partie des conseils municipaux élus dès le premier tour (37 sur 50). Pour tous les autres, les conseils sont restés aux manettes des communes pendant toute la crise et jusqu'au lendemain du 2nd tour, le 28 juin. Ce report a repoussé d'autant la mise en place du conseil communautaire qui s'est tenue le 16 juillet.

2. Les évolutions de ce nouveau mandat

Le conseil communautaire passe de 75 à 74 délégués, conséquence de la fusion de Châtillon-en-Diois et Treschenu-Creyers. Ce sont 37 nouveaux élus (50% de renouvellement), 29 femmes pour 45 hommes.

Le président nouvellement réélu pour un 3^{ème} mandat : **Alain Matheron** (1^{er} adjoint de Lus-la-Croix-Haute) a proposé l'instauration de la parité au sein d'un exécutif élargi à 10 vice-président.e.s ; il se décompose ainsi :

- ✓ **Olivier Toureng**, maire de Boulc – 1^{er} vice-président (VP),
- ✓ **Isabelle Bizouard**, maire de Die – 2^{ème} VP,
- ✓ **Jean-Pierre Rouit**, maire de Recoubeau-Jansac – 3^{ème} VP,
- ✓ **Anne-Line Guironnet**, maire de Romeyer – 4^{ème} VP,
- ✓ **Pascal Baudin**, maire de Bellegarde en Diois – 5^{ème} VP,
- ✓ **Dominique Vinay**, maire de Pontaix – 6^{ème} VP,
- ✓ **Joël Boeyaert**, maire d'Aucelon – 7^{ème} VP,
- ✓ **Valérie Joubert**, maire de Poyols – 8^{ème} VP,
- ✓ **Christian Rey**, conseiller municipal de Die – 9^{ème} VP,
- ✓ **Catherine Pellini**, maire de Saint-Roman – 10^{ème} VP.

Détail des
délégations en
page 7

Le bureau est maintenu à 22 délégué.e.s : 6 femmes pour 16 hommes.



Les 22 membres du Bureau communautaire : de g. à d.

Daniel Fernandez (St Nazaire-le-Désert), Marion Perrier (Die), Joël Mazalaigue (Glandage), Jean-Marc Favier (Menglon), Jean-Pierre Rouit (Recoubeau-Jansac), Jérôme Mellet (Luc-en-Diois), Jean Aramburu (Valdrôme), Eric Sicard (Die), Olivier Toureng (Boulc), Eric Vanoni (Châtillon-en-Diois), Catherine Pellini (St Roman), Alain Matheron (Lus-la-Croix-Haute), Dominique Vinay (Pontaix), Maurice Mollard (Solaure-en-Diois), Daniel Rolland (Ponet-st-Auban), Isabelle Bizouard (Die), Pascal Baudin (Bellegarde-en-Diois), Valérie Joubert (Poyols), Joël Boeyaert (Aucelon), Anne-Line Guironnet (Romeyer), Christian Rey (Die). Absent sur la photo : Jean-Paul Eymard (Marignac-en-Diois).

3. Accueil et immersion des nouveaux délégués communautaires

Pour accueillir les nouveaux élus communautaires et leur permettre de mesurer les enjeux des mandats intercommunaux avant l'installation, l'équipe technique de la Communauté des Communes a organisé une **soirée d'immersion** le 9 juillet.

Au-delà d'une première présentation du contour de l'intercommunalité, des compétences et des actions conduites dans ses différents champs d'intervention, il s'agissait pour les élus de préparer la soirée d'installation du 16 juillet et d'envisager les différents niveaux d'engagement intercommunaux : les **commissions**, les **représentations extérieures** mais également les mandats au **bureau** et à l'**exécutif**.

(lien vers la présentation sur www.paysdiois.fr)



4. Informer les élus communaux pour mieux les impliquer

Dans la continuité de la démarche d'accueil, après l'installation du conseil, le nouvel exécutif assisté de l'équipe technique a souhaité organiser un forum des commissions intercommunales. A l'occasion d'une grosse demi-journée le 25 septembre, l'ensemble des conseillers municipaux du territoire (490 au total) a été convié à découvrir les différentes commissions thématiques, leurs modalités et les enjeux identifiés en début de mandat. Ce sont plus de 100 élus qui ont assisté à 12 présentations organisées au centre du Martouret.



5. Vers un pacte de gouvernance...

Issu de la loi « *Engagement et Proximité* » de décembre 2019, le pacte de gouvernance doit faire l'objet d'un débat en conseil communautaire qui délibère sur l'intérêt de son élaboration. Les délégués diois ont donc délibéré pour la création de ce nouvel instrument. Il permet de formaliser des modalités de concertation ou d'organisation spéciale pour améliorer le lien démocratique ou la qualité des services intercommunaux.

Quelques exemples des premières pistes retenues pour le contenu du pacte de gouvernance Diois :

- la création des **conférences territoriales** des maires à l'échelon des anciens cantons diois,
- des modalités assouplies pour réunir et concerter **la conférence des maires**,
- un recueil des accords et délibérations cadres relatifs aux modalités particulières d'organisation et de mise en œuvre des services intercommunaux en lien avec les communes, incluant la répartition des investissements et des dépenses d'entretien pour les équipements intercommunaux,
 - le renforcement des **services mutualisés** avec l'ouverture d'une commission dédiée,
 - **la parité** au sein des instances intercommunales (appliquée à l'exécutif pour ce mandat).

Le pacte doit être élaboré dans les 9 mois qui suivent le renouvellement général c'est-à-dire pour la fin du 1^{er} semestre 2021.

2020 : gestion de la crise sanitaire

En mars 2020, le gouvernement annonce un confinement national suite à l'émergence d'un virus baptisé Covid-19. Ce premier confinement durera jusqu'au 11 mai. Il sera suivi en octobre d'un second temps de confinement.

En plus de bouleverser l'organisation des services intercommunaux : fermeture de l'accueil, des aires de tri, arrêt des permanences ouvertes au public, mise en place du télétravail,... ces périodes de confinement accompagnées de la fermeture des établissements comme les restaurants, les lieux de culture,... ont eu des conséquences sur l'économie locale. Les services de santé sont également impactés aussi bien en local, avec la recherche de matériel, que dans les grands hôpitaux pour la gestion des malades de la pandémie. Les services intercommunaux sont dès le début de la crise mobilisés pour soutenir les acteurs économiques et les professionnels de santé tout en maintenant un service aux habitants.

1. Protéger les personnes et maintenir le lien aux communes

Dans le cadre de l'animation du contrat local de santé, la coordinatrice a assuré un lien avec les professionnels de santé (ville et hôpital) pour détecter les difficultés éventuelles et apporter de la fluidité dans les relations. Elle a ainsi :

- contribué à réguler l'approvisionnement en matériel de protection en lien avec les pharmacies (notamment les masques de protection),
- facilité le lien entre le médecin libéral coordonnateur du centre COVID et la commune de Die,
- assuré le lien avec les structures associatives, le CCAS de Die et l'Espace Social du Diois pour accompagner les personnes vulnérables et isolés.

L'exécutif de la CCD a contacté par téléphone à deux reprises les maires des 50 communes du territoire pour recenser les difficultés éventuelles rencontrées en termes d'organisation communale : matérielle ou politique, de tension économique et de difficultés sociales pour les personnes vulnérables.

Dès la fin mars-début avril, au vu de la congestion des circuits d'approvisionnement, en concertation avec l'exécutif, le président a décidé d'organiser **des commandes de masques de protection** pour soulager la pression sur les pharmacies et certaines professions. 2000 masques lavables ont été achetés et distribués aux personnels communaux, intercommunaux, aux élus assurant un contact régulier avec le public et aux petits commerçants de proximité restés ouverts pendant la période de confinement. A la demande de l'Association des Maires de la Drôme, la CCD a accepté de centraliser et gérer une commande groupée de masques jetables aux bénéfices des communes. Enfin, pour aider à la préparation de la sortie de confinement, la CCD a organisé une commande groupée de 3600 masques lavables toujours au bénéfice des communes (et des habitants) à partir de mi-mai. Des masques dédiés aux enfants ont également été mis à disposition des communes pour les écoles du territoire.



2. Soutenir l'économie locale

Dans les 15 premiers jours de confinement, en lien avec la cellule de coordination, le pôle développement étoffé de 2 agents d'autres pôles (aménagement et environnement) a organisé **une série de 250 contacts d'entreprises** pour mesurer les difficultés qu'elles rencontraient avec la crise sanitaire et le confinement.

Un accent particulier a été mis sur les commerces de proximité non-alimentaires et sur les entreprises moyennes du territoire. Cet accompagnement a permis d'évaluer les besoins particuliers d'accompagnement

et d'information, notamment sur les dispositifs d'urgence et de soutien mis en place à différents niveaux (Etat, Région, Département). Une synthèse a été réalisée sur la forme d'un mémento des aides économiques adressé à tous les maires, aux entreprises contactées et mis en ligne sur le site internet.

Enfin, suite à plusieurs temps de concertation institutionnelle, sur proposition de l'exécutif, le conseil communautaire a décidé d'abonder le fonds d'aide d'urgence « Région unie » coordonné par le Conseil Régional. Ce dernier se décompose en 2 volets :

- un fonds d'aide remboursable à taux zéro visant à accompagner les entreprises de tous secteurs qui ne trouvent pas une réponse à leurs attentes dans les dispositifs existants
- un fonds de subventions ciblant les activités économiques des secteurs « Tourisme / Hébergement/ Restauration ».

La participation totale de la CCD est de 47 980€ (23 990€ x 2), calculée sur la même base pour toutes les intercommunalités de 2€ par habitant et par fonds.

3. Organisation des services

Le télétravail a été rapidement la règle pour la majeure partie des agents et chargés de mission. L'accueil téléphonique était géré par transfert. Les agents, pour la plupart équipés en ordinateurs portables, ont pu grâce à la mobilisation du responsable informatique se connecter à distance au serveur et poursuivre leurs missions. Pour faciliter les temps de réunions à distance, la CCD s'est équipée de licences de visio-conférence et de matériel ad hoc.

Certains services ont été suspendus dans la première partie du confinement comme les aires de tri mais la collecte des ordures ménagères n'a pas été stoppée.

Il a fallu également adapter les moyens de communication en renforçant la présence sur les réseaux et le site internet mais aussi en cherchant d'autres outils. C'est ainsi qu'un partenariat est né avec le Journal du Diois qui a accueilli pendant 4 semaines des pages d'informations intercommunales dans ses éditions. Ce partenariat a bénéficié au Journal qui avait perdu ses annonceurs et la CCD a pu toucher chaque semaine les abonnés au journal en visant le public plutôt âgé et non «connecté».

4. Incidences financières de la crise

Dans le cadre de cette crise, la CCD a supporté des charges nouvelles dues à la crise sanitaire, avec la commande centralisée de masques pour les besoins des services, des communes et des commerces ouverts, l'achat de matériel et d'équipement de protections pour les salariés.

Par ailleurs, des soutiens financiers ont été amenés aux acteurs économiques du territoire affectés par la crise sanitaire, dans la mesure de ses moyens et de ses prérogatives :

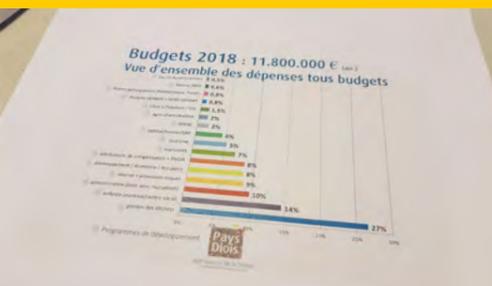
- un report de la moitié du loyer lissé sur les 5 prochaines années de l'association du Martouret, gestionnaire du centre de vacances, (-53 000 €),
- l'abondement des fonds de solidarité « Région Unie » (47 930 €),
- le dégrèvement des deux-tiers de la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) payée par les acteurs du tourisme, bars, restaurants et événementiels en 2020 (-23 500 €),
- enfin, le dégrèvement de la redevance spéciale (Ordures ménagères) pour les centres de vacances (-10 000 €).

Les effets de la crise sur la base fiscale du territoire ne sont pas perceptibles en 2020. Les produits de la fiscalité économique locale seront en revanche impactés dès 2021 par le ralentissement économique de l'année écoulée et les défaillances d'entreprises.

47

agents au service des usagers

**Administratif et
SISEMA - 14 agents**



**Environnement et
patrimoine
16 agents**



**Aménagement et
urbanisme
8 agents**



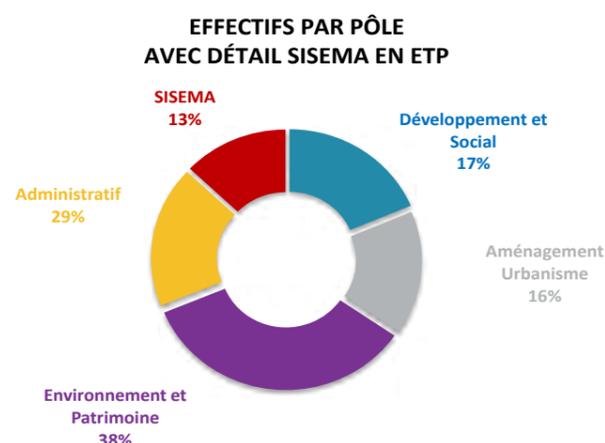
**Développement et
social
9 agents**



Services et Effectifs

Au 1^{er} janvier 2021, pour mettre en œuvre les compétences et les actions de la collectivité, l'équipe politique s'appuie sur une équipe technique et administrative de 47 agents (42,62 équivalents temps plein – ETP) dont :

- 40 agents titulaires (36.12 ETP)
- 6 agents contractuels (5,5 ETP)
- 1 agent sur emploi non-permanents (1 ETP)



Durant l'année 2020, les services ont également accueilli :

- 2 agents en renforts ponctuels au service déchets
- 1 stagiaire au service déchets
- 1 remplaçante ponctuelle accueil
- 1 remplaçante au service développement économique

Directeur des services : Olivier Fortin

Vice-Président en charge du personnel : Olivier Toureng

En 2020, 2 agents ont été titularisés (Thomas Profil et Nicolas Lang).

Le service santé au travail se voit renforcé par l'arrivée de Pauline SAHUC qui vient épauler Frédéric Sauvet dans les missions d'assistants de prévention. Le service a engagé un travail de refonte et de remise à jour du document unique. Cette démarche de prévention a pour but d'assister au mieux les élus et services de direction afin de leur permettre de mettre en œuvre les actions visant l'amélioration des conditions de travail des agents en en minimisant les risques. En 2021, si la crise sanitaire le permet, il est prévu de nouvelles sessions de formation pour les agents : PSC1 recyclage (premier secours) et EPI (extincteurs).

Budget : l'équilibre financier

En 2020, le budget de la Communauté des Communes se compose d'un budget principal et de 6 budgets annexes (SPANC, Abattoir, Énergie et les ZA de Die, Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois).

1. Le contexte

Les budgets 2020 ont été adoptés au conseil communautaire du 19 décembre 2019. D'un montant de 5 887 415 € en investissement et de 8 140 495 € en fonctionnement, le budget principal permet de financer les charges de gestion, les charges de personnel, les subventions versées, les reversements aux communes en Fonctionnement, ainsi que les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en Investissement. La CCD dispose d'une comptabilité analytique permettant une présentation du budget par services.

La réalisation du budget a été contrainte par la crise sanitaire et une installation retardée de la nouvelle assemblée délibérante en juillet 2020, issue des conseils municipaux renouvelés. En 2020, ce contexte exceptionnel induit des charges nouvelles (acquisition masques, licences visio-conférences, contribution au fonds de solidarité « Régions unies », primes covid pour les agents OM) et des baisses de recettes consenties pour soutenir les acteurs économiques (dégrèvement des 2/3 de la Cotisation foncière économique pour les acteurs du tourisme, événementiels, baisse de la redevance ordures ménagères pour les centres de vacances, report de la moitié du loyer du Martouret).

Ce contexte incite à la prudence et rend d'autant plus nécessaire la recherche d'un équilibre budgétaire structurel au regard des charges nouvelles assumées par la CCD et d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux.

En 2019, le Service Intercommunal de Secrétariat de Mairie (SISEMA) élargit son offre de service aux communes et recrute ou intègre début 2020 dans ses effectifs 3 secrétaires mutualisées (2,5 ETP)

2. Les chiffres clés du Budget et les faits marquants 2020

➔ Les chiffres clés du Budget

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont constatées à **6 524 K€**. Les produits de fiscalité s'élèvent à 4 715 K€, soit 72,3 % de ces recettes. Une partie de la fiscalité est reversée aux communes, aux syndicats de rivières et à l'EPIC office de tourisme, pour un montant de 1 309 K€. Les dotations de l'Etat et les subventions s'élèvent à 1 448 K€, soit 22,2 % de ces recettes.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **5 740 K€**. Les charges de personnel sont constatées à hauteur de 1 759 K€, soit 30,6 % de ces dépenses. Les charges courantes des services s'établissent à 817 K€, soit 14,2%. Les subventions et participations sont constatées à 1 759 K€, soit 30,6%. Les autres charges sont constituées des charges exceptionnelles, des frais financiers et de la fiscalité reversée.

La section de fonctionnement dégage une **épargne brute** de **784 K€**. Le remboursement du capital de la dette est constaté à hauteur de **293 K€**, il en résulte une **épargne nette** de **491 K€** dégagé sur l'exercice pour financer les



Alain MATHERON
Président



Anne-Line GUIRONNET
Vice-Présidente en charge
des Finances

Thomas COSTE
Responsable du Pôle
Administratif

thomas.coste@paysdiois.fr
04 75 22 29 50

projets et les investissements de la collectivité.

• **Financement des Investissements :**

Les **dépenses d'équipement** (hors remboursement en capital de la dette) sont constatées à **2 227 K€**. Les **ressources propres d'investissement** s'élèvent à **1 064 K€**, hors recours à l'emprunt :

- Subventions (588K€),
- FCTVA (305K€),
- Remboursement des avances consenties pour l'aménagement des zones d'activités (103K€)
- Remboursement des avances pour les projets LEADER (68K€)

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, le résultat excédentaire d'investissement constaté au 31/12/2019 de 1 029 K€ est mobilisé. Cet excédent a été constitué par recours à l'emprunt de 1 600 K€ en novembre 2019, pour couvrir le programme d'investissement 2019 et 2020.

⇒ La fiscalité

Les produits de la fiscalité directe sont constitués des taxes pour lesquels la CCD dispose d'un pouvoir de taux. Le conseil communautaire vote chaque année les taux d'impositions :

- **Taxe d'habitation (TH)** : les occupants de logements au 1^{er} janvier,
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)** : les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnel ou d'habitation), hors bâtiments agricoles,
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**¹ : les propriétaires de terrains, notamment agricoles,
- **Cotisation foncière des entreprises (CFE)** : les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, hors exploitants agricoles et activités exonérées.

Les taux d'imposition sont reconduits en 2020.

ZOOM sur la TEOM

La CCD exerce la compétence statutaire obligatoire de gestion des Ordures ménagères. Pour financer ce service, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est également votée chaque année. La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est établie d'après le revenu net servant de base à la taxe foncière.

Taux et produit de la fiscalité	2020	2019	2018
Taxe d'habitation	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3,98 %	3,98 %	3,98 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	14,40 %	14,40 %	14,40 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25,45 %	25,45 %	25,45 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,40 %	12,40 %	11,76 %

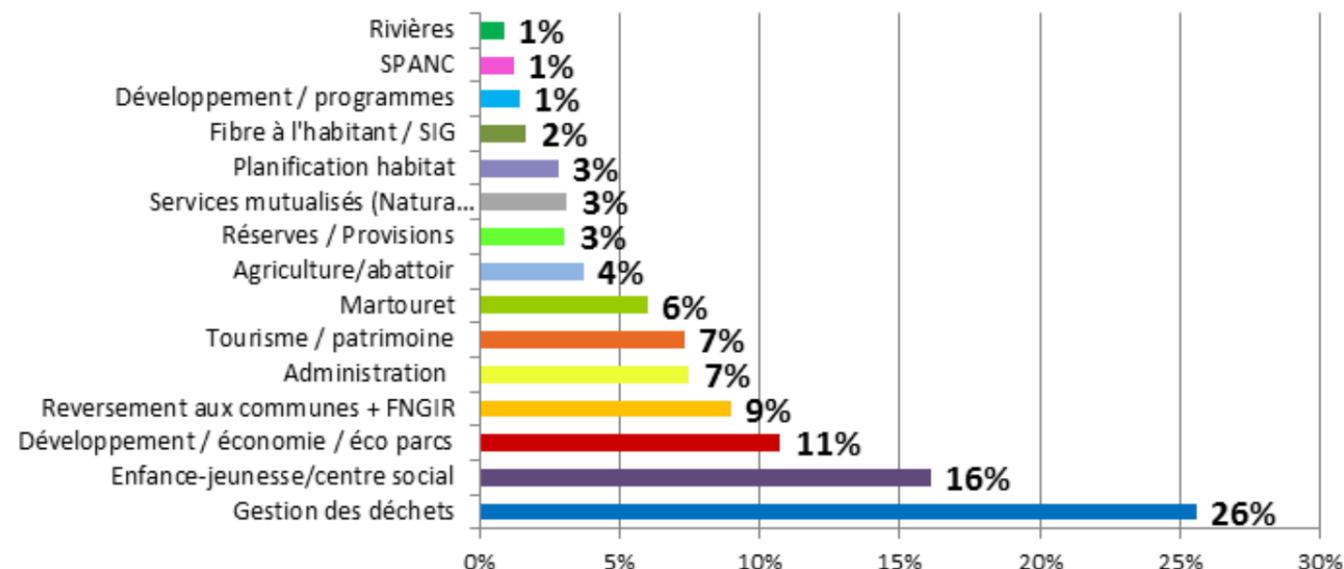
1 Dont taxe additionnelle

⇒ Une vue budgétaire analytique par services

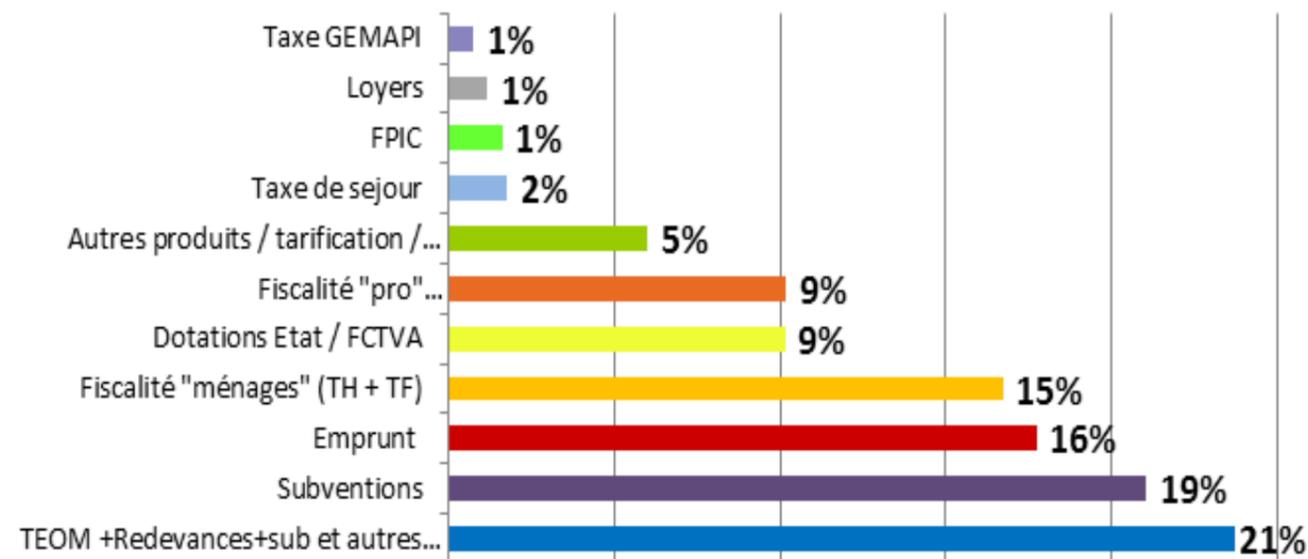


11 M€
dont fonctionnement
= **7.1 M€**
et investissement
= **3.9 M€**

Vue d'ensemble des dépenses investissement + fonctionnement de tous les budgets 2020



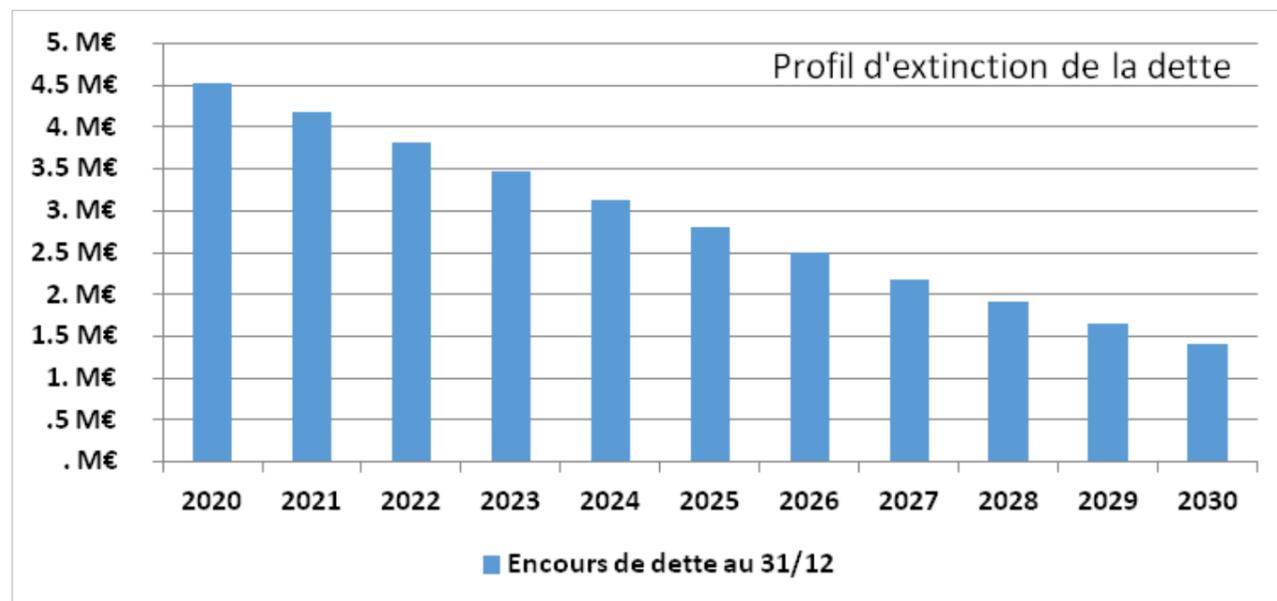
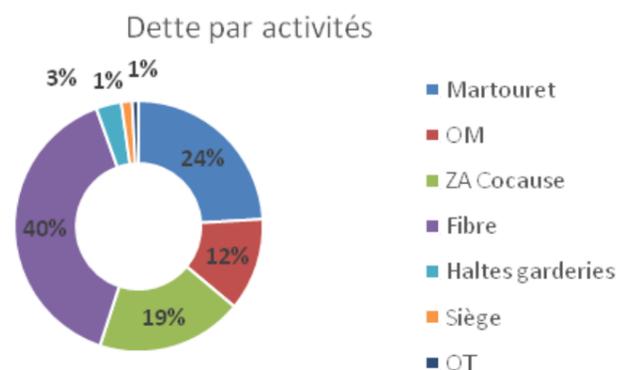
Vue d'ensemble des recettes investissement + fonctionnement de tous les budgets 2020



➤ L'endettement

Le remboursement de l'annuité de la dette² est de 292 K€ en 2020, dont 40% imputable au déploiement de la fibre. L'ensemble des emprunts est contracté en taux fixe, sans risque de volatilité.

L'encours de dette s'élève à 4 529 038 € au 31/12/2020.



3. Les perspectives pour 2021

➤ Le contexte 2021 :

L'élaboration du budget 2021 s'inscrit dans le contexte d'incertitude de la crise sanitaire et les réformes de la fiscalité locale :

- L'impact de la crise sanitaire en termes de baisse des produits de la fiscalité économique locale,
- La suppression du produit de Taxe d'habitation sur les Résidences principales, compensée par l'Etat par le versement d'une fraction de la TVA nationale en 2021 pour la CCD,
- Les mesures du Plan de relance avec des financements potentiels pour le territoire en répondant à des appels à projets (« Petite Villes de Demain », Plan alimentation territorial, Contrat de Relance Transition Écologique...),
- Les mesures du Plan de Relance liées à la baisse de moitié des Impôts de production pour les établissements industriels et les entreprises assujetties à la Cotisation sur la Valeurs ajoutée (CVAE).

➤ Les orientations 2021 :

L'élaboration du budget 2021 s'inscrit dans un début de mandat marqué par la continuité des engagements pris sur la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et la préparation des futurs projets du mandat. La PPI se décline comme suit :

Conduire les programmes de travaux structurants engagés :

- Plan quinquennal en cours sur le site du Martouret tranche 4 (désenfumage),
- Poursuite construction Pôle petite enfance de Die (solde convention maîtrise d'ouvrage déléguée DAH),

- Extension chambre froide et quai de chargement abattoir (budget annexe)
- Démarrage des travaux du programme de l'Aire de tri et de réemploi de Die,
- Démarrage des travaux du réaménagement du siège CCD : salle de réunion en rez-de-chaussée, changement chaudière à fioul
- Démarrage des travaux d'aménagement de l'ancienne cure de Saint Nazaire le désert en crèche,

Renouveler et améliorer le patrimoine existant :

- Programme de travaux de sécurisation Via Ferrata (suite étude 2018),

Élaboration du PLUi et documents d'urbanisme communaux

Aménager le territoire :

- Contribution à la tranche 2 du déploiement de la fibre (lissage sur 5 ans),
- Opération d'aménagement de la zone Nord de la Zone d'activité économique (ZAE) Co-cause à Die (Archéologie préventive en 2020), (Budget annexe),
- Projeter les futures tranches de travaux :
- Programme équipement crèche de Châtillon-en-Diois (inscription en PPI),
- Programme équipement crèche Lus-la-Croix-haute (inscription en PPI).

ZOOM sur les orientations 2021

Les orientations de début de mandat se cristallisent autour des points suivants pour le Budget 2021 :

- Préfiguration d'actions intercommunales sur des thématiques nouvelles : Énergie, alimentation, mobilité
- Mise en œuvre commune du Service Public de la Performance Énergétique (SPEHH) avec la CCVD et la CCCPS,
- Renforcement des services mutualisés pour répondre au besoin des communes membres (Natura 2000, Service de secrétariat mutualisé, SIM...)

Pôle Administratif

Le pôle administratif a pour mission d'accompagner les agents et les élus de la Communauté des Communes du Diois aussi bien sur la gestion administrative et comptable que sur l'accueil du public et la communication. Le pôle regroupe 7 agents. Ce pôle coordonne également le service mutualisé de secrétaires de mairies (6 agents).



Olivier TOURENG
Vice-Président en charge
du personnel

Thomas COSTE
Responsable du Pôle
Administratif
thomas.coste@paysdiois.fr
04 75 22 29 50

L'accueil est ouvert :
du lundi au jeudi de
8h45 à 12h et
de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h45 à
12h et de 13h30 à 17h

1. L'organisation du Pôle Administratif

Le pôle Ressources administratives regroupe les services supports de la collectivité ainsi que le service intercommunal de secrétariat de mairie (SISEMA). Le pôle est structuré pour fiabiliser les procédures et le cadre réglementaire des politiques publiques menées par la CCD et venir en appui et en ingénierie des autres services :

- **Ressources humaines** : gestion de la carrière des agents, appui au recrutement, suivi plan de formation, temps de travail et politique salariale,
- **Comptabilité et régie de recettes** : traitement des factures, gestion des titres de recettes, appui au référent administratif (gestion bons de commande, relations fournisseurs, suivi budgétaire...),
- **Commande publique** : appui définition du besoin, gestion des procédures de mise en concurrence, rédaction des marchés publics, notification et gestion de l'exécution administrative des marchés,
- **Assemblées** : gestion administrative et réglementaire des assemblées délibérantes (Conseil et bureau communautaire), rédaction des délibérations,
- **Communication** : appui aux services pour concevoir les outils de communication (affiches, flyers, visuels...) et les diffuser (site internet, Facebook, presses locales), gestion du magazine intercommunal (INTERCOM),
- **Accueil** : gestion réservation salles de réunion, appui aux services (délivrance cartes de déchetterie, gestion flux des permanences des partenaires, enregistrement des factures).

Le Service intercommunal de secrétariat de mairie (SISEMA) est un service mutualisé créé pour répondre aux besoins des communes adhérentes de remplacement et de renfort administratif (*détails en page 66*).

Le Pôle Administratif (hors SISEMA) se compose comme suit :

- ✓ Thomas Coste : responsable du pôle et gestion des finances
- ✓ Isabelle Allemand : communication
- ✓ Sylvie Beau : accueil
- ✓ Thomas Bouffier : gestion des assemblées et délibérations
- ✓ Audrey De Campos : comptabilité et régie de la taxe de séjour
- ✓ Rémi Maruejols : commande publique, conventions et assurances
- ✓ Marie-Laure Pujol : ressources humaines et suivi des subventions

2. Décisions et travaux effectués en 2020

- **Ressources humaines** : forte activité due à la gestion de la crise sanitaire et aux évolutions réglementaires induites par la loi de la transformation de la Fonction publique territoriale. L'adaptation de l'organisation à la crise s'est traduite par le développement du télétravail, une gestion des pages

d'absences et de présentiel centralisée par le service RH, la mise en place d'une prime pour les agents du service Ordures ménagères en activité pendant le confinement. Un protocole Télétravail a été formalisé par le service RH et adopté par le bureau communautaire. Les évolutions réglementaires ont porté sur la procédure de recrutement des agents contractuels.

- **Comptabilité** : 1 918 mandats et 553 titres. Accompagnement des fournisseurs à l'envoi de factures électroniques. (Obligation au 1^{er} janvier 2020) continuité de l'activité assurée en télétravail pendant les périodes de confinement. Pas d'interruption de paiement de nos fournisseurs.
- **Commande publique** : notification des marchés de travaux du programme Abattoir, notification marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la cure en crèche à Saint Nazaire le Désert, appui et rédaction des phases avant-projet du programme de réhabilitation de la déchetterie de Die, renouvellement du marché des copieurs, des fournisseurs d'électricité, assistance aux communes en matière de commandes publiques, mise en œuvre du PES Marché
- **Communication** : Mise en œuvre du nouveau site internet de la CCD adapté aux normes de sécurité et d'accessibilité. Depuis sa mise en ligne le 11 janvier 2020, la fréquentation a plus que doublé avec 27719 visites en 2020 contre 13043 en 2019. A noter également que les utilisateurs se connectent maintenant à 70% à partir de tablettes ou mobiles. Pendant la période de confinement, un partenariat a été noué avec le Journal du Diois (actions soutien acteurs économiques,...). Relais des informations et actions de la CCD aux communes et supports CCD lors des confinements.
- **Assemblées** : gestion administrative du renouvellement des assemblées en Juillet 2020, découplage du bureau (2^{ème} jeudi du mois) et du conseil communautaire (4^{ème} jeudi du mois).
- **Accueil** : 6221 personnes ont poussé les portes de la CCD en 2020.

3. Perspectives 2021

- *Pour le service commande publique*, attribution des marchés de travaux de l'aire de tri et de réemploi de Die et suivi de l'exécution, attribution des marchés de travaux du programme Via Ferrata, des travaux d'aménagement de la zone Nord de la Zone d'activité économique Cocause à Die.
- *Pour le service communication*, accompagnement des services et des nouveaux élus dans leurs actions (lettres du PLUi, flyers, appui conférence presse...). Alimentation du site internet en photos/vidéos internes (formation, acquisition d'équipement dédié). Déploiement d'un extranet à destination des élus en septembre 2021.
- *Pour le service ressources humaines*, accompagner les services dans les procédures de recrutement, nombreuses en 2021. Mettre en œuvre le passage à la DSN au 1^{er} janvier 2021. Accompagner les élus dans la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) et l'adaptation du cadre d'attribution du RIFSEEP en 2021.
- *Pour la gestion comptable*, faciliter le transfert de la régie de recettes d'encaissement des produits de la Taxe de séjour à l'EPIC Office de tourisme. Mettre en œuvre les incidences comptables du transfert du Centre des finances publiques de Die à Crest au 1^{er} janvier 2022.

Enfance - Jeunesse

Dans le cadre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté des Communes du Diois à la charge de :

- L'élaboration, l'animation et la contractualisation de procédures type « contrat enfance »
- La construction, la gestion et l'entretien des établissements d'accueil du jeune enfant et Accueils de Loisirs Sans Hébergement agréés (ALSH) extrascolaires et périscolaires du mercredi inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat Enfance-Jeunesse)
- La gestion du Relais Assistants Maternelles (RAM), du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et de tout autre dispositif d'accueil collectif de la petite enfance
- Gestion et assistance à tout autre mode de garde d'enfants



Valérie JOUBERT

Vice-Présidente en charge de l'enfance



Joël BOEYAERT

Vice-Président en charge de la jeunesse

Anouk AVONS

Mission Enfance-Jeunesse
anouk.avons@paysdiois.fr

04 75 22 47 99

Christèle ARNAUD-RIBES

Relais Assistant.e.s
Maternel.le.s (RAM)
ram@paysdiois.fr
04 75 22 15 23

En pratique :

- le RAM est un service de la Communauté des Communes du Diois,
- la gestion des multi-accueils, des micro-crèches et accueils de loisirs, des maisons d'assistantes maternelles, du lieu d'accueil enfants parents (LAEP) du territoire est assurée par des associations avec qui la CCD passe des conventions de partenariat et de financement. La CCD assure la coordination de ces services à l'échelle du territoire.

Les structures Enfance-Jeunesse

1. Activités 2020

○ Petite Enfance (0-6 ans)

Au 1^{er} sept 2020 : 5 multi-accueils (72 places), 1 micro-crèche (10 places), 1 RAM, 1 LAEP. (voir annuaire des structures)

Au total, les structures associatives emploient 30 ETP.

Les faits marquants

- Les structures ont fait de leur mieux pour gérer les protocoles COVID successifs avec par exemple l'ouverture de la crèche les frimousses pendant le 1^{er} confinement pour répondre aux besoins des familles travaillant dans le médico-social notamment.
- Le taux d'occupation toujours très satisfaisant sur les structures de Die, Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois (75% à 85%) et moins sur les établissements en milieu très rural (Lus-la-Croix-Haute, Rémuzat/La Motte-Chalancon, St Nazaire-le-Désert) où ils peinent à atteindre 60% du fait d'une plus faible démographie. Le multi-accueil de Rémuzat/La Motte-Chalancon a dû baisser son agrément en passant de 16 places à 12 places. L'intercommunalité joue son rôle en maintenant un service visant l'équité territoriale.
- Selon l'observatoire des besoins (compilation des « non-admission » en juin 2020) il manquerait près de 13 places d'accueils collectives et/ou individuelles sur les ex-canton de Die et de Luc-en-Diois.
- Suite aux évolutions des modalités de financement CAF, favorables à notre territoire, les associations gestionnaires des crèches ont pu renforcer leur trésorerie.
- Près de 30 nouveaux élus ont été accueillis dans les commissions ou comités de pilotage enfance-jeunesse.
- Le 3 novembre, les nouveaux administrateurs des associations ont rencontré les partenaires CAF, ESCDD avec les directions des structures.
- L'étude « repas en crèches du Diois » se poursuit : faisabilité vérifiée pour la fourniture des repas pour les crèches de Châtillon-en-Diois et de Luc-en-Diois par l'ESAT de Recoubeau. Choix des fournisseurs potentiels à l'exécutif de la CCD et par les associations.

- Des postes de remplacement pour les crèches de Die et Châtillon-en-Diois ont été travaillé et une offre mutualisée de remplacement a été f(portée par l'association les 4 jeux Dye)
- L'étude couches : 3 commissions fourniture des couches en crèches : état des lieux, analyse des possibilités (jetables, lavables, hybrides au regard des critères : santé, écologie, praticité, financier), visite virtuelle d'une crèche fonctionnant avec des couches lavables.
- Poursuite du soutien aux contrats d'apprentissage dans 3 structures : Die, Châtillon-en-Diois et Luc-en-Diois.
- L'association les Lucioles (Lus-la-Croix-Haute) est désormais une association fédérée par l'ADMR. Les administrateurs et équipes bénéficient d'accompagnement ressources humaines, gestion etc...

○ Enfance (3-12 ans)

Sur le territoire : 4 ALSH extrascolaires (Die, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, La Motte-Chalancon)

Au total les structures associatives emploient 6 ETP

Les faits marquants

- Du fait du confinement et des protocoles sanitaires, un service 2S2C a été co-construit avec l'ESCDD, les délégués de parents d'élèves, l'éducation nationale, pour compléter l'accueil des enfants partiellement scolarisés sur la période mai-juin.



Session BAF 2020

○ Jeunesse (12-25 ans) : l'ESCDD emploie 2,5 ETP

- Poursuite du soutien financier du département de la Drôme.
- 11 stagiaires diois ont pu profiter d'une aide financière aux stages BAF et BAFD (formation générale BAF).
- Contribution au réseau d'acteurs jeunesse (RAJ) animé par l'ESCDD
- Mise en place d'une commission partagée : élus CCD, administrateurs ESCDD et techniciens jeunesse, 1^{ère} réunion le 13/10.
- Voir partie centre social pour les actions jeunesse réalisées par l'ESCDD.



Visite des travaux du Pôle Enfance à Die

○ Bâtiments

- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre sur le projet de rénovation du bâtiment de la Cure pour reloger la crèche de St Nazaire-le-Désert dans le but de bénéficier d'un espace extérieur et d'un bureau pour la direction.
- Pour mettre en œuvre l'obligation de fourniture des repas dans les crèches, il sera nécessaire de mettre aux normes « cuisine satellite » les équipements.
- Etude sur le projet d'extension pour la création d'une cuisine satellite au multi-accueil A petits pas à Châtillon-en-Diois, avec le CAUE.
- Réflexion sur la création d'un nouveau bâtiment pour la crèche les lucioles à Lus-la-Croix-Haute.
- Projet pôle petite enfance sur Die : permettra l'augmentation de 12 places.
- Projet de réaménagement d'un espace supplémentaire aux anciens tribunaux de Die pour l'ESCDD (relogement de l'espace jeune notamment).

2. Perspectives en 2021

- Poursuite étude fourniture des couches en crèches : expérimentation des couches lavables pour les crèches volontaires
- Contribuer à l'accompagnement des fournisseurs de repas pour les crèches (mise aux normes, approvisionnement, formation menu petite enfance...)
- Accompagnement de la nouvelle direction sur la micro-crèche de St Nazaire-le-Désert
- Poursuite des projets bâtiments.
- Evaluer et renouveler la [Convention territoriale globale](#) (CTG), feuille de route partagée CAF - CCD - ESCDD sur les thèmes de l'inclusion numérique, de l'accès aux droits, de la petite enfance, de l'enfance, de la parentalité, de la jeunesse, des espaces de vie sociale, logement,...

Le Relais Assistant.e.s Maternel.le.s (RAM)

Sous l'égide de la vice-présidente Valérie Joubert, l'animatrice du RAM travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice enfance-jeunesse pour tous les projets transversaux à l'enfance dans le Diois ou spécifique au RAM.

Les missions du relais sont définies par la CAF (extrait de la lettre circulaire C n°2017-003) :

Mission 1 : Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (accès, coût, aides possibles, démarches administratives et juridiques) et les professionnels de l'accueil individuel (sur les conditions d'accès, d'exercice, d'emploi, de formation, de passerelles entre les différents métiers).

Mission 2 : Offrir un cadre d'échanges et de rencontres des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile)

Mission 3 : Observer les conditions locales d'accueil du jeune enfant. Ce qui consiste, entre autre, à rassembler les informations sur le besoin des familles et les réponses apportées à des moments clés. Un élément important pour évaluer la pertinence des actions et contribuer à une meilleure adéquation entre offre et besoins.

Le RAM est ouvert sans rendez-vous
le lundi de 14 à 17h et le mercredi de 10 à 12h
et sur rendez-vous en contactant l'animatrice.



1. Les actions 2020

Répondre aux besoins des familles et développer d'autres modes de garde

121 familles différentes (pour 290 échanges) se sont adressées au RAM en 2020 principalement pour rechercher une place d'accueil pour leur(s) enfant(s) (94), ce chiffre est un peu plus élevé qu'en 2019 (102 familles différentes) certainement en raison de la situation covid-19 qui a entraîné des questions inhabituelles. Le RAM accompagne les parents employeurs tout au long de leurs relations avec leurs employés, quelle que soit la question et en préservant la confidentialité des échanges.

De la même manière, tout sujet peut être abordé avec les professionnels. 241 échanges individuels ont eu lieu en 2020. Un chiffre également en augmentation pour les mêmes raisons.

Le nombre d'assistantes maternelles restent assez en dessous des besoins, particulièrement à Die. A noter qu'en 2020, 3 nouvelles assistantes maternelles ont été agréées mais 5 ont quitté la profession (déménagement, retraite). Des actions de valorisation de la profession sont en cours (article de presse,...).

Le RAM continue de fournir aux familles une liste d'une quinzaine de personnes se proposant pour effectuer des gardes d'enfants à domicile. Le travail de fond avec la coordinatrice enfance-jeunesse et les élus, commencé en 2017, a débouché en 2018 par la mise en place d'une aide expérimentale à la garde à domicile avec l'Association Vivre A Domicile (AVAD) qui se poursuit en 2020. Les gardes d'enfants à domicile, au même titre que les assistantes maternelles, peuvent participer aux activités et trouver un premier niveau d'information auprès de l'animatrice.



Accompagner les professionnelles

Les professionnelles et les enfants qu'elles accueillent ont continué à fréquenter le RAM en 2020 malgré les restrictions dues à la situation sanitaire, 26 ateliers ou temps de jeux ont pu être proposés (sur la quarantaine habituelle) et 50 enfants différents en ont profité. Ce sont surtout les soirées à thèmes, formations et autres spectacles qui ont dû être reportés ou annulés.

Pour compléter l'offre faite aux professionnels, le RAM met en place des réunions, apéros-pro et formations dédiées aux assistantes maternelles et gardes à domicile.

Plus largement le RAM participe à l'organisation de soirées-débat pour les parents et professionnels et à la journée professionnelle petite enfance.

Tout le service enfance (élus et techniciens) reste mobilisé autour des projets, individuels ou collectifs, pouvant apporter des solutions d'accueil des jeunes enfants aux familles du Diois. Le Ram de la CCD s'inscrit pleinement dans le réseau des acteurs de la petite enfance du Diois et y contribue en apportant la spécificité de l'accueil à domicile.

ZOOM : Les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)

La première MAM a ouvert en 2018 à Marignac-en-Diois. La seconde a ouvert en février 2020 à Recoubau. Un projet de MAM à Die a émergé au dernier semestre 2020. La CCD accompagne les porteurs dans le long processus de gestation de ces projets (plusieurs années) en veillant à leur intégration dans le contexte et à leur adéquation aux besoins du Diois. Elle aide également à leur fonctionnement en les soutenant financièrement et techniquement.

2. Perspectives 2021

Plusieurs actions sont déjà en cours :

- Pour pallier au départ en retraite et faire connaître le métier d'assistant.e maternel.le, un dossier présentant ce métier sortira dans le Journal du Diois. Il sera le résultat d'échanges avec l'animatrice et de rencontres avec des professionnelles.
- Depuis plusieurs mois, avec un prestataire, le RAM prépare un film sur le métier d'assistant.e maternel.le et sur le développement moteur du nourrisson. Celui-ci sera présenté en juin.
- En fonction des précautions sanitaires, les ateliers, temps de jeux et autres spectacles, formations et soirées professionnelles seront poursuivis.



ZOOM : le centre social

La Communauté des Communes du Diois a pour compétence la gestion du centre social intercommunal. Il s'agit d'une compétence dont la mise en œuvre est déléguée à l'association ESCDD (Espace Social et Culturel de Die et du Diois) par voie de convention de partenariat.



Joël BOEYAERT

Vice-Président en charge de la jeunesse et du centre social

Anouk AVONS

Mission enfance - jeunesse
anouk.avons@paysdiois.fr
04 75 22 47 99



Espace Social et Culturel de Die et du Diois

Place de l'Evêché
26 150 DIE

contact@escdd.fr
04 75 22 20 45

www.escdd.fr/website/

1. 2020, une année inédite impactée par la crise sanitaire

Salarié.e.s et bénévoles se sont mobilisé.e.s dès le premier jour de confinement pour répondre aux urgences : impression des attestations, permanences téléphoniques, prêt de matériel informatique aux familles pour permettre le travail à la maison des enfants, participation au réseau « COVID Entraide », édition d'un annuaire d'entraide, aide au montage du site « producteursdiois.fr », ouverture d'un relais paysan de distribution de produits locaux, développement et mise en place du dispositif 2S-2C en lien avec l'Éducation Nationale, les parents délégués et la CCD, développement des rencontres parentalité « on ne manque pas d'air » à partir de juin 2020, sorties sur les espaces publics sur les différents bassins de vie du Diois (Luc-en-Diois, Lus-La-Croix-Haute, Die, Vallée de Quint) pour assurer une veille sociale et mise en place du projet Pelote 2.0 pour maintenir du lien en période de crise sanitaire (ateliers thématiques par visioconférence à destination des enfants et des personnes âgées).

Une année sous le signe de l'adaptation et de la recherche de toutes les possibilités de maintenir les rôles essentiels de l'Espace Social : le développement du lien social, l'accompagnement des personnes et le développement du pouvoir d'agir des habitant.e.s.

➔ Répondre aux mieux aux habitants touchés par la disparition physique des services publics sur le territoire.

« Point Numérique CAF » en 2018 puis « Tiers lieu d'inclusion numérique » en 2019, le centre social a continué son développement et sa professionnalisation dans le domaine de l'accompagnement et de l'accès aux droits via les outils numériques. En 2020 c'est désormais au sein de « Diois Connecté » qui regroupe l'ESCDD, Latelier et l'Espace France Services du Diois que se développent les activités de soutien numérique aux habitant.e.s.

➔ Un travail partenarial important

La Convention Territoriale Globale (CTG)

Accès aux droits et inclusions numérique, Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Logement... la CTG en lien avec la CAF est une des feuilles de route du projet social de l'ESCDD.

Animation du réseau Espace de Vie Sociale (EVS) et accompagnement des associations locales

Dans le cadre de la CTG, le Centre Social s'est vu confier une mission d'animation du réseau des associations agréées par la CAF présentes sur le territoire : Accorderie du Diois, EVS Les Lucioles, EVS Valdequint. Aujourd'hui l'association TIS de la Vallée de la Roanne est devenue EVS de la Vallée de la Roanne après un accompagnement de 18 mois de l'ESCDD. C'est aujourd'hui au tour de Radio Rdwa d'être accompagnée sur son projet d'EVS sur le bassin de Luc-en-Diois.



Animation Territoriale

Dans le cadre de sa mission d'animation territoriale, l'Espace social continue d'accompagner les collectivités qui en font la demande. En 2020, Boulc et Luc-en-Diois ont fait appel à l'ESCDD.



L'accueil de Loisirs - Point de collecte des paniers de légumes

➔ Les services de l'ESCDD en direction des Jeunes

Du côté de la Jeunesse

L'équipe Jeunesse s'est élargie depuis la fin d'année 2019 avec le recrutement d'une animatrice dédiée au public 11-14 ans. Elle a poursuivi son travail d'accompagnement individuel et collectif des jeunes pendant la période de crise. La présence sur les réseaux sociaux, l'animation de porteurs de paroles à la sortie du confinement a permis de garder une veille sur les besoins et réalités vécues par les jeunes particulièrement pendant le confinement.

Le maintien des activités collectives du centre de loisirs « Jeunes », nouvellement créé à destination des 11-14 ans a permis aux jeunes, après une période de coupure liée au confinement du printemps, de se retrouver et de vivre des temps ensemble.

En 2020, la mise à disposition de locaux complémentaires, dédiés à la jeunesse a été actée. Des chantiers participatifs avec les plus jeunes pour l'aménagement du centre de loisirs ont pu être animés en partenariat avec la matériauthèque de Die. Sur les nouveaux locaux, c'est un chantier éducatif qui a permis le rafraîchissement de ces nouveaux espaces.

Un renforcement de notre activité d'accueil des enfants (ALSH) et une inscription dans le dispositif post-Covid 2S2C

L'accueil de loisirs est un secteur en plein développement pour l'Espace Social depuis maintenant 4 ans. Se pose à présent la problématique de la taille des locaux pour élargir l'accueil et le faire dans de bonnes conditions. En 2020, cette augmentation marque évidemment le pas avec les effets de la crise sanitaire. Des travaux initiés par la CCD ont permis l'aménagement et la mise en conformité de 2 petites salles complémentaires qui font que l'ALSH a désormais le droit d'accueillir les enfants à partir de 3 ans (4 ans précédemment).

Le nombre d'accueils est toujours aussi important sur le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et sur les 2 ALSH (Die et la Motte-Chalancon) gérés par l'ESCDD. Sur Die, l'ESCDD a participé à la garde des enfants des personnels sanitaires pendant le premier confinement et développé le dispositif 2S-2C : Sports, Santé, Culture et Citoyenneté qui ont permis de soulager les classes des écoles primaires du territoire qui en avaient besoin.

Focus sur La Motte Chalancon

La fréquentation souvent problématique est au rendez-vous malgré la crise. 6 semaines d'accueils et d'activités ont été proposées sur le territoire pour les enfants âgés de 6 à 12 ans avec parfois près de 20 enfants accueillis ! L'ALSH de la Motte-Chalancon reste fragile par rapport à Die d'où la relance permanente des familles pour un engagement minimal (un ALSH ne peut être maintenu en deçà de 7 enfants accueillis par jour de manière régulière).



Contrat Local de Santé

Le contrat local de santé (CLS), signé en janvier 2019 est l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis 2010 entre la Communauté des communes et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrat couvre la période 2019-2023 et décline les objectifs nationaux et régionaux de santé dans une dimension adaptée aux besoins du Diois.



Alain MATHERON
Président

Isabelle BIZOUARD
Vice-Présidente en charge
de la Santé

Joël BOEYAERT
Vice-Président en charge
du Vieillessement

Anne-Line GUIRONNET
Vice-Présidente en charge
du projet de Centre Inter-
communal d'Action Sociale

Sonia ROCHATTE
Animatrice du contrat Local
de Santé (CLS)
sonia.rochatte@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

La première année pleine pour le contrat local de santé du Diois aura coïncidé avec la survenue d'une crise sanitaire sans précédent, bousculant légèrement les orientations initiales. L'année 2020 aura néanmoins vu se confirmer l'affirmation de la place du Comité de pilotage du CLS comme lieu central des discussions en matière de santé sur le territoire. A ce jour, il est en capacité de produire une vision d'ensemble de ces sujets, et de la partager avec les différents acteurs concourant à la santé de la population.

1. Faits marquants de l'année 2020

Une année 2020 perturbée en raison de la crise sanitaire :

- Des actions collectives - notamment de prévention en santé – annulées ; plusieurs projets en cours de réflexion stoppés (et non repris à ce jour).
- L'élaboration, pour prendre la « température » de cette période, d'un questionnaire adressé aux habitants du Diois relatif à leur santé et à leurs conditions de vie à l'issue du confinement du printemps.
- Des travaux spécifiques de coordination entre professionnels, notamment sur de possibles consultations dédiées COVID (printemps 2020) et sur l'organisation du dépistage (automne 2020) rendus nécessaires.

Accès aux soins et offre de soins de premier recours :

- o Un appui à la coordination des professionnels pour la gestion conjointe de la crise COVID sur l'ensemble de l'année 2020.
- o Un soutien à la dynamique de coordination des professionnels libéraux, qui a conduit fin 2020 à la validation par l'Agence régionale de santé et la Caisse primaire d'Assurance maladie d'un pré-projet de Communauté professionnelle territoriale de santé dioise.
- o Le lancement de travaux de concertation intégrant praticiens libéraux du territoire, élus locaux, centre hospitalier de Die et professionnels intéressés par une future installation pour envisager des solutions à la diminution de la démographie médicale dans le Diois.

Santé des femmes :

- o Mise en place et poursuite sur toute l'année 2020 – y compris durant les périodes de confinement, au moyen d'outils de réunions à distance, d'un groupe de travail « santé des femmes » partenarial et pluridisciplinaire qui s'est intéressé au sujet des violences faites aux femmes.
- o Pour améliorer la prévention sur les violences et l'accompagnement des femmes victimes de violences, un réseau de partenaires consolidé en groupe de travail et outillé (annuaire des ressources, etc).



Santé mentale :

- o Participation, et parfois co-animation des réunions des réseaux territoriaux « santé mentale » diois tout au long de l'année.
- o Un cadre de concertation territorialisé qui a notamment contribué à faire émerger et aboutir (via un questionnaire et des temps de réunion) le contenu de la fiche « Diois » du Projet territorial de santé mentale Drôme-Ardèche, qui sera validé début 2021.



Santé-précarité :

- o Un sujet particulièrement suivi en 2020 du fait de l'impact important de la crise sanitaire sur la situation financière de certains ménages du territoire, et de l'émergence de nouvelles situations de précarité (questionnaire santé avec près de 500 réponses).
- o Mise en place et tenue régulière d'un groupe de travail santé-précarité sur l'année 2020, parfois sous des formes ajustées pour mieux répondre aux enjeux d'actualité (suivi spécifique avec les acteurs de l'aide alimentaire).
- o La piste d'une action sociale à périmètre intercommunal en cours de réflexion, par l'association du CLS à la démarche d'actualisation de l'analyse des besoins sociaux du CCAS de Die initiée en décembre 2020.



Prévention et accompagnement de la perte d'autonomie :

- o Une nouvelle priorité identifiée en 2020, en lien avec les effets observés de la crise sanitaire sur l'isolement des personnes en perte d'autonomie.
- o Le maintien des relations partenariales tout au long de l'année 2020 par la participation aux réunions pilotées par le Conseil départemental, et à celles coordonnées par l'Espace social et culturel du Diois, lors desquelles une première démarche de diagnostic des ressources a été initiée avec le CLS.
- o Une première démarche à destination des communes du Diois, par l'adressage d'un questionnaire sur leurs besoins pour améliorer l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

2. Perspectives 2021

- La crise sanitaire liée au COVID pèsera à nouveau sur l'ordre des priorités de l'année 2021, et les démarches d'appui à la coordination des professionnels pour la gestion conjointe de la situation en conséquence : en premier lieu, la campagne de vaccination qui se déploie depuis janvier 2021
- Des conséquences perceptibles de cette crise en 2020 qui invitent à maintenir le cap des travaux conduits dans le cadre des priorités définies pour le CLS :
 - o Personnes en situation de **précarité** : poursuite de la réflexion pour un dispositif d'action sociale intercommunal afin d'améliorer l'égalité territoriale sur l'ensemble du Diois dans l'accès aux dispositifs d'action sociale.
 - o Personnes en perte d'**autonomie** isolées : poursuite du travail de diagnostic, d'information et de communication de l'ensemble des acteurs territoriaux sur les ressources disponibles.
 - o Femmes victimes de **violences** : poursuite du travail de coordination entre acteurs et de communication sur les ressources (projet de réédition en 2021 d'une brochure à destination du public sur les ressources dans le Diois).
 - o Personnes avec problèmes de **santé mentale** : mise en place d'un groupe de travail partenarial « santé mentale » sur le Diois pour le suivi des objectifs fixés dans la fiche Diois du Projet territorial de santé mentale.
- Un sujet devenu critique -et perceptible par les habitants du Diois- de l'accès à un médecin traitant et à une consultation médicale dans des délais courts à travailler prioritairement.
 - Une dynamique « de santé » à développer de manière transversale et partenariale sur divers champs d'intervention : mobilité, alimentation, logement, préservation de l'environnement, au service d'une approche globale de la santé.
 - Une démarche d'évaluation à mi-parcours du CLS à engager en 2021, axée notamment sur l'évaluation de la plus-value du CLS dans la dynamique partenariale et la gouvernance territoriale en matière de santé.

Développement économique

La Communauté des Communes du Diois propose des actions en terme de développement économique en accompagnant les porteurs de projets diois, en animant des dynamiques de revitalisation et en mobilisant des aides financières.



Alain MATHERON
Président



Isabelle BIZOUARD
Vice-Présidente en charge
du Développement
Économique

Jessie MORFIN
Fanny MAZURE
Chargées de mission
économique

jessie.morfin@paysdiois.fr
fanny.mazure@paysdiois.fr
04 75 58 17 44

1. Accueil des porteurs de projets : des permanences hebdomadaires

Des permanences les mardis et jeudis sont assurées par la chargée de mission.

La communication a également été renforcée avec la création et la diffusion d'une plaquette de communication. Cette communication est diffusée à tous les partenaires du territoire :

- Les communes du Diois : pour diffuser largement même dans les secteurs éloignés de la ville centre.
- Les acteurs de la création d'entreprises : IVDD, ADIE, SOLSTICE, GRAP, Espace France service, Mission Locale, ESCDD, Pôle Emploi,...

En 2020 et malgré la crise sanitaire, ce sont :

- ➔ **156 porteurs de projets qui ont été reçus pour des demandes d'ordre administrative, technique, financière ou immobilière (46 micro-entreprises, 16 associations, 13 entreprises individuelles, 1 artiste, 39 sociétés, 6 entreprises agricoles et 35 en cours de création).**

2. Vie économique des centres bourgs

Dès le démarrage de la crise et le premier confinement, le service s'est mobilisé afin de mettre à disposition une liste des aides mises en place par l'Etat, la Région, les chambres consulaires, ... ainsi que les contacts utiles. Suite au second confinement, une campagne de soutien aux commerces de centre-ville a été lancée en lien avec la Ville de Die. Cette campagne a été perçue positivement par les commerçants et les habitants du Diois.

Le bilan des fêtes de fin d'année a été positif pour les commerçants du centre-ville .

Une candidature conjointe Ville de Die et Communauté des communes du Diois a été déposée pour répondre à l'appel à projet « *Petites villes de demain* ». La candidature a été retenue et permettra de financer un poste à temps plein, chargée de coordonner l'ensemble des dispositifs de relance dans différents domaines : habitat, commerces, ...



3. Outils transversaux de suivi de la vacance commerciale

Le travail technique se poursuit sur la construction d'un outil cartographique de veille sur la vacance commerciale pour Die et l'ensemble du Diois. Cette base de données sera un outil précieux pour construire un schéma des dynamiques économiques pour les 5 ans à venir.

4. Des partenaires pour accompagner et financer

Les conventions avec deux partenaires de l'accompagnement et du financement des initiatives économiques sur le territoire, IVDD et ADIE, ont été cruciales cette année. En effet, ces deux structures ont accompagné les entreprises dans les procédures d'aides.

Ces deux structures ont également instruit les dossiers de demande de Fond régional Unie mis en place par la région Auvergne Rhône Alpes pour subvenir au besoin de trésorerie des entreprises en difficultés.

Initiative Vallée de la Drome Diois (IVDD) propose une aide aux financements en attribuant des prêts d'honneur et un suivi post création. L'Association pour le Développement des Initiatives Économiques de la Drôme (ADIE) lutte pour le droit de toute personne à entreprendre et met à disposition des moyens adaptés à chacun pour réaliser des projets d'ordre économique (financement, subvention, assurance, aide à la mobilité, accompagnement technique).

- ➔ **11 projets ont été financés par IVDD pour un montant de prêt d'honneur de 84 000€. 22 emplois ont été créés ou maintenus.**
- ➔ **8 personnes ont été suivies et financées par l'ADIE. 22 646€ ont été octroyés. 100% des créateurs sont des demandeurs d'emploi ou allocataires des minima sociaux. 62% des entreprises ont été créées par des femmes.**

Nous tissons d'autres liens avec des partenaires comme le **réseau Initiative 26 07**, qui propose des garanties bancaires, des aides aux financements, un appui technique, principalement pour des projets d'économie sociale et solidaire. Le **réseau Entreprendre de la Drôme**, qui intervient plutôt en appui aux PME.

5. Des temps collectifs

- **1 rencontre en zones d'activités**, a permis aux entreprises installées d'échanger avec élus et techniciens.
- L'Espace Barral, espace de co-working, a accueilli **1 information collective** sur le sujet des fonds de relance par la CCD, IVDD et l'ADIE. 10 entreprises étaient présentes.

6. Perspectives 2021

- ➔ **Coordonner et animer la commission économie** mise en place début 2021 ;
- ➔ **Élaborer un schéma de dynamiques économiques** sur 5 ans à l'échelle du territoire. Décliner un programme d'action sur nos différentes centralités et notamment Die avec l'aide du programme « *Petites villes de demain* »;
- ➔ **Développer et restructurer le service économie** avec l'accueil d'un nouveau salarié à temps plein dédié au dispositif « *Petites villes de demain* »;
- ➔ **Continuer à développer l'accueil des porteurs de projets** et notamment l'accompagnement de projets collectifs sur le territoire : ex : communes, projets associatifs, création de SCIC, ...
- ➔ **Maintenir et renforcer le réseau des entreprises du Diois** en organisant des rencontres et en permettant les échanges d'expériences;
- ➔ **Travailler sur la question de l'emploi** avec les acteurs de ce secteur, notamment pôle emploi.



IVDD - Houblonnerie de Boulc

Programmes de développement

La Communauté des Communes du Diois a compétence pour se porter candidate, contractualiser et animer des procédures d'animation et de développement du territoire avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union Européenne ou tout organisme proposant de telles procédures.



Alain MATHERON
Président



Anne-Line GUIRONNET
Vice-Présidente en charge des programmes

Estelle JABRIN
Coordonnatrice

estelle.jabrin@paysdiois.fr
04 75 22 29 48

Pauline SAHUC
Gestionnaire

gestion@paysdiois.fr
04 75 22 29 43

Le Programme LEADER

1. Programme LEADER 2014-2020 « Faire croître l'emploi local en favorisant les activités économiques sur le Diois »

- o Etat d'avancement du programme

Pour 2020 : **10 projets auditionnés** et **13 projets sélectionnés/programmés**

20 dossiers payés cette année pour un montant de 433 886 € d'aide LEADER. Le retard sur le paiement des subventions a été entièrement résorbé. Avec 2 années de retard rattrapées en 2020, le profil de paiement initial est atteint en fin d'année, pour la première fois depuis le début du programme.

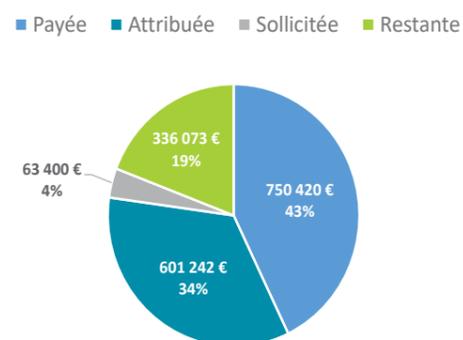
Depuis le début du programme, sur les 46 projets auditionnés :

13 associations accompagnées. Malgré le montage complexe des dossiers, les délais conséquents d'instruction et de paiement, les associations sont les porteurs les plus nombreux à déposer des dossiers.

- 23 entreprises privées (individuelle, SARL SCIC SCI SAS GAEC...) accompagnées. Elles sont souvent orientées par le service économie de la CCD
- 10 communes et établissements publics.

- o Résultats financiers

81 % de l'enveloppe globale (1 751 136 €) ont été attribués



- o Instances du programme

Un comité renouvelé de 52 membres (26 sièges titulaires -12 publics et 14 privés- et 26 suppléants) :

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, le Conseil Communautaire du Diois a désigné de nouveaux membres, amenant un renouvellement important du collège public (sur les 12 nouveaux conseillers communautaires, 4 étaient déjà membres du Comité LEADER Diois).

Une session de formation a été proposée aux nouveaux membres, 11 élus présents.

- o La Coopération se concrétise :

La coopération avec la Communauté de communes du Buëch Dévoluy autour du projet de *Développement d'un produit touristique à bord d'un train* se formalise avec la réalisation d'une étude par le bureau ATEMIA sous l'égide d'un comité de pilotage constitué d'élus des deux territoires.

La CCD a confié à l'Office de Tourisme du Pays Diois cette mission. Un temps fort a réuni 42 participants à un atelier collaboratif le 24 janvier 2020 rassemblant : élus/acteurs du tourisme des deux territoires à Luc-en-Diois. 60 idées ont été restituées pour amender l'étude.



2. Avances remboursables : Bilan positif

En 2018, la Communauté des Communes du Diois s'était engagée pour une avance remboursable pour accompagner les structures (associations) les plus en difficulté à hauteur de 70 % de la subvention LEADER. Toutes ces avances ont été intégralement remboursées lors du paiement des subventions LEADER, principalement sur l'année 2020.

Le bilan de ce dispositif est positif sur plusieurs points:

- Résorption des difficultés de trésorerie des bénéficiaires,
- Cadre juridique et comptable a rendu très efficiente sa mise en œuvre,
- Nouvel outil pertinent pour le soutien aux structures locales et par déduction au développement du territoire, sans risque ni coût majeur pour la CCD.



Cheminement Châtillon-en-Diois - MAM Bulles de Vie - Valdequint

3. Perspectives 2021

- ➔ Évaluation du programme sur le premier semestre, avec recrutement d'un stagiaire à partir d'avril 2021.
- ➔ Le programme LEADER est prolongé de deux ans, le GAL va faire la demande d'une enveloppe complémentaire afin de pouvoir accompagner de nouveaux projets.
- ➔ Engagement et réalisation d'une nouvelle candidature pour la future programmation 2022/2027.
- ➔ Opportunité de renouveler ce dispositif d'avance remboursable dès 2021 pour des bénéficiaires d'aides LEADER.



Contrat de Ruralité avec l'Etat 2017-2020 : 1,577 millions d'euros

Le Contrat de ruralité a été signé par la Communauté des communes du Diois avec l'Etat le 27 avril 2017. Il accompagne la mise en œuvre des investissements en lien au projet de territoire du Diois.

Il décline des objectifs et un plan d'actions portées en maîtrise d'ouvrage par la Communauté des communes et/ou les communes du Diois sur six thématiques prioritaires :

- ✓ Accès aux services et aux soins
- ✓ Revitalisation des bourgs-centres
- ✓ Attractivité du territoire
- ✓ Mobilités
- ✓ Transition écologique
- ✓ Cohésion sociale

En quelques chiffres :

- 17 dossiers ont été programmés depuis 2017 (6 en 2017, 2 en 2018, 4 en 2019 et 5 en 2020) pour un total de 2 242 049€ de crédits DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et un volume total de travaux de 11 986 383€.

- En 2020 : 664 875€ de crédits programmés pour 5 dossiers :

- ➔ L'aménagement de la partie Nord de la zone d'activités de Cocause porté par la CCD (coût total : 1 860 768€ HT et 305 000€ de crédits (DSIL+DETR))
- ➔ La modernisation de l'aire de tri et réemploi de Die avec création d'un centre technique portée par la CCD (coût total : 2 660 000€ HT et 734 875€ de crédits (DSIL+DETR))
- ➔ La rénovation thermique et agrandissement du siège intercommunal porté par la CCD (coût total : 155 400€ HT et 38 500€ de crédits DETR)
- ➔ La chaufferie bois du pôle J.Reynaud portée par la CCD (coût total : 138 323€ HT et 24 103€ de crédits DETR)
- ➔ Acquisition et réhabilitation de la maison forestière pour logement, local professionnel et atelier communal portée par la commune de Beaurières (coût total : 357 562€ HT et 99 000€ de crédits DETR)

Pour 2021, le contrat de ruralité est achevé. Dans le cadre du plan de relance, l'Etat met en place les Contrats de Relance et de Transition Ecologique. La Communauté des Communes du Diois est candidate et déposera sa candidature pour la fin du 2^{ème} trimestre en lien avec les projets communaux.



Le Contrat Ambition Région : 599 000 € pour soutenir l'investissement public local

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, cheffe de file en matière d'aménagement du territoire, souhaite exercer cette compétence à travers un lien direct avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale pour soutenir l'investissement public local.

Le Contrat Ambition Région 1 s'est achevé en 2020, tous les projets prévus ont été déposés dans le cadre de l'enveloppe contractualisée.

En 2021 : un Contrat Ambition Région n°2 est à engager pour le même montant, et sera validé et signé dans le premier semestre.



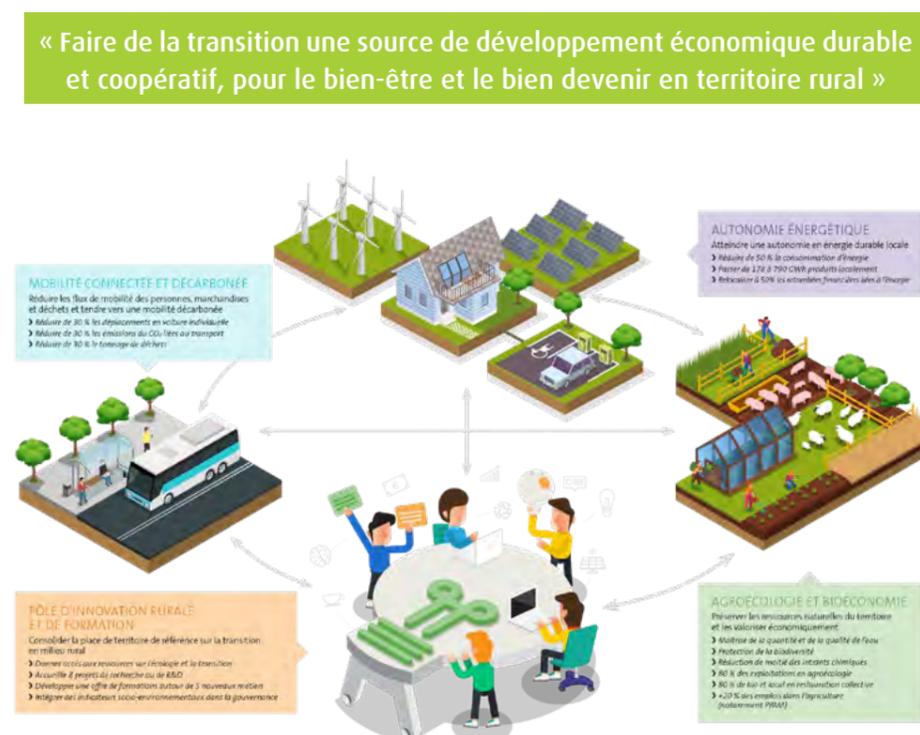
Territoire d'Innovation - projet BIOVALLÉE

Porté par l'association BIOVALLEE avec un pilotage partagé avec l'association et les 3 intercommunalités (CCD/CCVD/3CPS)

En quelques chiffres :

- **5,7 M€ de subventions pour des opérations ciblées.** Un acompte de 1 665 000 euros a été versé en 2020 à la signature de la convention entre la caisse des dépôts et l'association Biovallée. Certaines actions ont été impactées par la crise et une action de l'axe mobilité a été abandonnée. Cet axe a été particulièrement touché mais un travail d'adaptation est en cours avec les porteurs d'opérations.

- **12,8 M€ de Potentiel d'investissement par l'État (PIA)** dans les entreprises des 3 intercommunalités. Pour le Diois, deux entreprises dans le secteur de l'énergie, DWATT (SCIC) et ACOPREV (SAS), ont un projet déposé.



En application du Code du Tourisme, la Communauté des Communes du Diois a compétence en matière :

- de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités touristique (ex. Via ferrata) ;
- de promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

Cette dernière compétence est déléguée en totalité à l'EPIC Office Tourisme via une convention plurianuelle d'objectifs et de moyens.



Jean-Pierre ROUIT
Vice-Président en charge
du Tourisme

Marie-Laure VALLA
Tourisme

marie-laure.valla@paysdiois.fr
04 75 22 29 41

**Office du Tourisme
du Pays Diois**

Nathalie GAYRAUD

Directrice
Rue des Jardins
26150 Die

04 75 22 03 03

contact@diois-tourisme.com
diois-tourisme.com



1. L'Office de Tourisme (OT) du Pays Diois

- o Missions et conventionnement avec la CCD :

- Une année atypique ou il a fallu s'adapter en terme d'accueil du public
- Une saison estivale quasi identique à 2019, voir plus longue sur septembre
 - Des accueils hors les murs cet été : au Pas des ondes à la Motte Chalancon, au Claps à Luc-en-Diois, sur les marchés de Luc-en-Diois, St Nazaire-le-Désert et à la station de la Jarjatte pour Lus-la-Croix-haute.
 - Mise en place de visio conférence à destination des prestataires durant la période post confinement (fin mai et début juin)
 - Développement du service commercialisation sur le volet groupe (création d'une brochure, prospection, ...)
 - Organisation d'un atelier collaboratif sur le projet de train touristique le 24 janvier (+ de 40 participants)
 - - 25 % d'accueil physique, + 5 % d'accueil téléphonique

2. Inspiration Vercors

Inspiration Vercors découle d'un collectif composé des différentes collectivités présentes sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV). Ces collectivités ont fait le choix de se fédérer afin de créer une marque de Destination et de mobiliser tous les acteurs autour d'une bannière et d'un projet commun.

Cette démarche est portée par le PNRV. L'objectif est de développer la notoriété de la destination et de dynamiser l'image du Vercors.

Fin 2019, la CCD a intégré le collectif Inspiration Vercors, à travers la signature d'une convention de moyen avec le Parc pour une durée de trois ans. Elle participe donc aux différentes instances de gouvernance : comité technique et comité de pilotage qui œuvre à la mise en place d'un plan d'action répondants aux objectifs.

En terme d'action concrète sur le territoire Diois :

- 1 publi-reportage dans le Mag2Lyon,
- 7 influenceurs Instagram accueillis sur le Diois ,
- Tournage d'une vidéo pour les réseaux sociaux,
- Participation à un salon vélo/rando en Allemagne à Utrecht

3. La Taxe de séjour

La plate-forme de télédéclaration « Nouveaux Territoires » est mise en place depuis 2017.

134 72,35€ ont été collectés correspondant à environ 235 931 nuitées. Ce montant est en baisse de 25% par rapport à l'année dernière du fait du confinement. Les plateformes (Airbnb, Booking,...) sont de plus en plus présentes.

4. Action sur la green economy dans le tourisme

Depuis 1995, une convention alpine est signée par huit États (l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, la Suisse et la Slovénie). Cette convention alpine est un traité territorialisé de droit international public pour le développement durable des Alpes dont l'objectif est à la fois **la sauvegarde de l'écosystème naturel** et **la promotion du développement de la chaîne alpine**. La présidence est tournante entre ces pays. Pour 2019 -2020 c'est la France qui préside.

Cette convention, est animée par CIPRA (Commission International pour la protection des Alpes). Des délégations de CIPRA sont présents dans chaque pays et obtiennent des financements européens pour animer localement.

Pendant la présidence de l'Allemagne à la convention alpine de 2015 à 2016, le ministère de l'écologie allemand a financé un rapport sur l'état des Alpes autour de l'économie verte, ainsi que le développement d'un plan d'action sur cette thématique.

Quatre territoires pilotes vont travailler sur différentes actions autour du sujet de l'économie verte : le bois énergie, le tourisme durable ou encore l'agriculture et les questions de circuits courts. Pour la France CIPRA France a proposé le territoire de la Communauté des Communes du Diois sur le volet tourisme durable.

L'action est donc portée est animé par CIPRA France en relation étroite avec le territoire choisi.

Cette action se décline en plusieurs étapes :

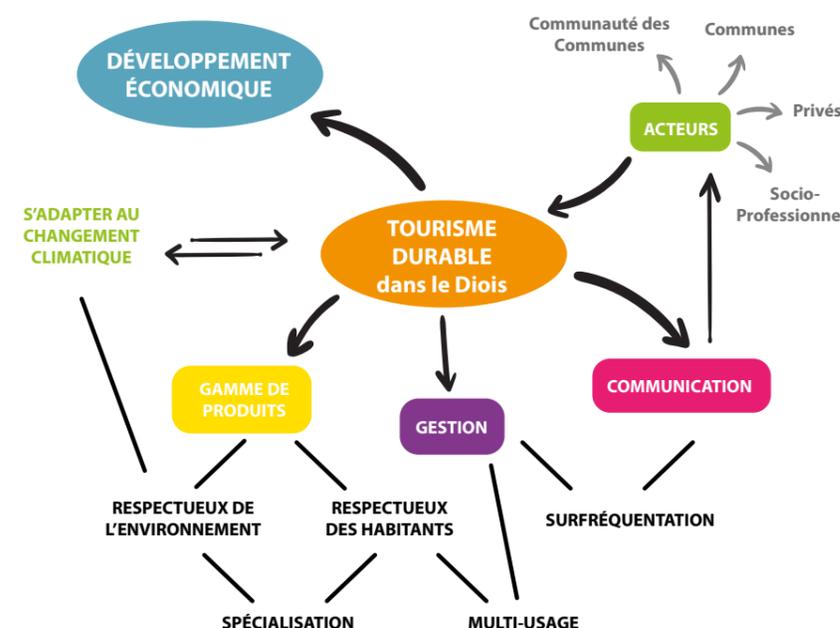
- Entretiens individuels auprès d'acteurs du tourisme sur la question de la *green economy* dans le tourisme,
- Des ateliers de travail avec les acteurs pour faire ressortir des pistes d'actions, d'évolution, pour compléter la politique touristique du territoire.

Quel intérêt pour notre territoire ?

La notion de développement durable est de plus en plus présente dans le quotidien des citoyens notamment sur la question du tourisme et des vacances. Le territoire Diois, de par son image naturelle, bien être et bio, peut avoir une carte à jouer sur cette thématique. Cette notion de *green economy* pourrait donc permettre une **qualification du tourisme** envisagée sur le territoire dans les prochaines années.

Un premier atelier, regroupant 25 participants, a été organisé en novembre en visioconférence sur la notion d'économie verte dans le tourisme. La question était «Quel développement possible dans le Diois ?».

De cette première séance vont découler des ateliers thématiques pour le premier trimestre 2021.



5. Les via ferrata

Les équipements de via ferrata ont été aménagés par la CCD en 2004 et 2005. Ils sont surveillés en collaboration avec les professionnels accompagnateurs ou loueurs. Ils font l'objet de contrôle tous les 2 ans et d'entretien régulier.

Ces 4 via ferrata font l'objet d'une inscription en PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature).

En 2018, un diagnostic d'évaluation des risques et de sécurisation a été conduit. En 2019, le travail a été axé sur la recherche de financement et la rédaction du marché public en lien avec le Cabinet SETE, pour pouvoir effectuer les travaux de sécurisation. En raison du premier chiffrage du programme, le cahier des charges a été revu à la baisse pour lancer les marchés de travaux fin 2020 en vu de leur réalisation dès 2021.

Les 4 sites sont équipés de compteurs de passage pour permettre de mesurer la fréquentation et le cas échéant prendre des mesures de protection ou de compensation de son impact. L'observation consolidée de ces dernières années permet de déterminer la fréquentation annuelle moyenne pour chaque site :

- Chironne (Chamaloc) : 4880 passages par an ; jusqu'à plus de 200 passages jour sur les gros weekends de mai et en août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 36,
- Le Claps (Luc-en-Diois) : 3930 passages par an ; jusqu'à plus de 100 passages jour sur les gros weekends de mai et en juillet. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 35,
- La Berche (Lus-La-Croix-Haute) : 1700 passages par an ; jusqu'à plus de 50 passages jour sur les gros weekends de mai et en juillet-août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 17,
- Le Pas de l'Echelle (Chalancon) : 1130 passages par an ; jusqu'à 80 passages jour l'été en juillet-août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 14.



Via Ferrata de Chironne - Chamaloc

Abattoir intercommunal

La Communauté des Communes du Diois a dans ses statuts : la construction, l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'équipements collectifs ou de services publics locaux. L'abattoir multi-espèces de Die est ainsi devenu intercommunal en 2004. Sa gestion est confiée par délégation de service public (DSP) à la SARL Abattoir du Diois.

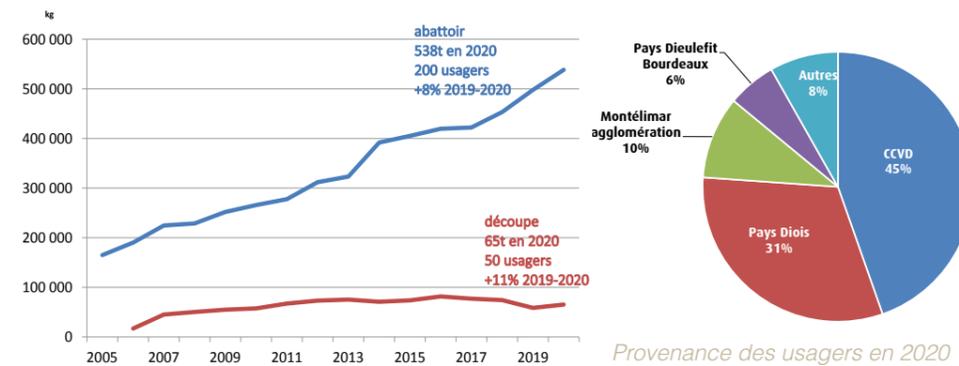
1. Activités 2020

- Renouvellement de la délégation de service public (contrat de concession passé entre la CCD et un gestionnaire pour l'abattoir). Un seul candidat a répondu à l'appel à candidature : la SARL Abattoir du Diois. Par rapport au contrat précédent :

- augmentation du taux de redevance lié à l'investissement des travaux d'extension de la chambre froide,
- durée de la concession passée de 7 à 10 ans (pour limiter les procédures administratives et pour coller à la durée des emprunts).

○ Fonctionnement

- Le tonnage découpe est reparti à la hausse avec la possibilité d'une prestation emballage par le boucher.
- Montant de la redevance apportée par la SARL à la CCD en 2020 = 76 733€ (+21% par rapport à 2019).



○ Investissements :

- Travaux phase 2 : extension de la chambre froide : augmentation de 50% de la capacité de la chambre froide, et amélioration des quais de chargement des carcasses. Projet financé par l'Etat (DETR), le Département, la Région, et l'Europe (LEADER) et par la redevance de la SARL.

2. Perspectives en actions pour l'année 2021

- Fin des travaux phase 2 : extension de la chambre froide et amélioration du quai de chargement et si possible inauguration.
- Audit de cet équipement afin d'améliorer le plan de maîtrise sanitaire et son application (prérogatives SARL Abattoir du Diois), de confirmer la capacité maximale/j et de faire des préconisations de fonctionnement et d'investissement permettant d'assumer le développement du tonnage sur la durée (prérogatives CCD).



Christian REY
Vice-président en charge de l'abattoir

Anouk AVONS
Mission Abattoir

anouk.avons@paysdiois.fr
04 75 22 47 99

Emmanuel MARTINOT
en charge de la pesée fiscale

SARL Abattoir du Diois
avenue de la clairette
26 150 DIE
abattoirdiois@gmail.com



Travaux extension chambre froide

Agriculture - Alimentation - Forêt

L'animation pour l'agriculture et la forêt s'organise autour de 2 programmes de développement :

- Le Plan Pastoral Territorial (PPT) : programme régional en faveur du pastoralisme 2015-2020.
- Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat lancé en 2015 et jusqu'en 2020.



Dominique VINAY

Vice-Présidente en charge
de l'Agriculture - Forêt et
de l'Alimentation

Marie-Laure VALLA

Mission Agriculture

marie-laure.valla@paysdiois.fr
04 75 22 29 41



1. PPT

En 2020, la CCD poursuit l'animation de programmes de développement agricole, forestier et agro-environnemental :

- o Bilan PPT 2015-2020 : 4 axes d'action
 1. *maintenir les espaces pastoraux*
 2. *conserver de l'activité économique et soutenir une des principales productions du territoire*
 3. *préserver la biodiversité et le paysage diois*
 4. *réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire*

Pour 2020, **14 dossiers** dont 11 pour des aménagements pastoraux (clôture, amélioration abreuvement, ...) ont été présentés pour un montant de 136308 € de dépenses et 95415 € de subventions (Région, Europe et Département).

A la fin du programme, le taux de consommation de l'enveloppe est de 98 %.

La fin d'année a été consacrée à établir le bilan de ce programme et à entamer la réflexion pour le prochain PPT.

- o Perspectives 2021:

Finalisation du prochain PPT 2021/2025 et début de mise en œuvre.

2. PAEC

- o Concours prairies fleuries :

Au sein du PAEC Diois, plusieurs mesures contractualisables sont en lien avec la richesse floristique et le maintien de la biodiversité : retard de fauche, absence de fertilisation et maintien de la richesse floristique.

Ce concours, plus simplement appelé « concours prairies fleuries », sélectionne les candidats locaux qui participeront au concours national lors du prochain salon de l'agriculture. Il a pour objectif de valoriser les pratiques agricoles qui s'appuient sur la biodiversité, de faire reconnaître l'importance des pratiques d'élevage dans les territoires.

La CCD et le PNRV ont organisé le concours local des pratiques agroécologiques en 2019 sur les communes de Lus-la-Croix-Haute, Glandage, Boulc et Châtillon-en-Diois.



En février 2020, Mayeul GERY de Glandage a reçu un prix au concours général agricole à Paris (deuxième en partant de la gauche).



L'objectif pour 2020 était de reconduire ce concours sur le territoire de la vallée de Quint, mais la crise sanitaire n'a permis de le mettre en œuvre. Cette action est donc reportée à 2021.

3. Actions communes dans le cadre du TIGA

Les Communautés de communes du Val de Drôme en Biovallée, du Crestois-Pays de Saillans, et du Diois, et l'association des acteurs de Biovallée ont décidé de mobiliser toutes les forces vives de leur territoire afin de réfléchir ensemble à ce que pourrait être l'alimentation et l'agriculture à l'horizon 2050.

Début 2021, une démarche est lancée avec pour ambition de faire émerger un projet commun autour d'un modèle agricole pérenne capable de s'adapter aux évolutions à venir, en tenant compte des capacités et des ressources du territoire.

Au programme, des cycles de conférence en ligne ainsi que, si la situation sanitaire le permet, des ateliers pour définir une vision stratégique et le cadre d'un projet commun et à partir de mai : l'élaboration de pistes de chantiers collectifs pour établir un programme d'actions à décliner sur l'ensemble du territoire.



Gestion des déchets

La compétence déchets de la Communauté des Communes du Diois comprend la collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères.



Jean-Pierre ROUIT
Vice-président en charge
des Déchets

Philippe MEJEAN
Responsable du Pôle
Environnement et
Patrimoine

philippe.mejean
@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

Rémi AUBERT
Responsable
d'exploitation

remi.aubert@paysdiois.fr
04 75 22 29 44



1. Fonctionnement général

Le service est assuré quasi exclusivement en régie depuis le 1^{er} décembre 2019. La collecte du verre a été internalisée afin de limiter les coûts et les distances parcourues. Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYTRAD (SYndicat de Traitement et Recyclage Ardèche Drôme). L'ensemble est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les redevances et recettes du service.

2. L'équipe

14 agents (responsables d'exploitation, techniciens, administratifs, chauffeurs et gardiens) dont 2 agents communaux mis à disposition pour 0,5 ETP.

3. Jetons moins et trions plus !

Le budget déchets représente un tiers des dépenses de la CCD. Son équilibre et sa maîtrise passent par la baisse des tonnages produits et par le tri qui réduit le coût des déchets et permet leur recyclage.

En 2020, la commission déchets s'est réunie 5 fois avec pour objectifs de :

- Poursuivre les réformes engagées et maîtriser le budget : maîtrise du coût du service par la baisse des distances parcourues par tonne collectée et de la bascule de tonnages enfouis vers des tonnages triés et valorisés.
- Relocaliser certaines filières telles que le polystyrène, le papier et les textiles (vers des exutoires plus proches). Limiter les apports des végétaux.
- Contribuer aux changements des équipements du Centre de tri (CDT) du Sytrad

4. Les évolutions du service en 2020

Personnel

- Stagiaire Ambassadeur du tri et du compostage de Février à Juin 2020.
- Formation FIMO pour un agent polyvalent (chauffeur, gardien et entretien).
- Départ à la retraite d'un chauffeur polyvalent en Septembre 2020 et remplacé à partir du 1^{er} Décembre 2020.

Points de collecte et équipements

- Arrêt de la collecte des corps-creux et des apports en végétaux à Rémuzat.
- Benne cartons installée à Saint Nazaire-le-Désert.
- Convention avec le Département pour stockage des bennes et matériel.
- Mise en place de barrières de contrôle d'accès dans toutes les aires de tri hors Menglon.

Aires de tri et de réemploi (ex-déchetteries)

La réhabilitation des déchetteries en aires de tri et de réemploi fait partie des priorités du service afin de favoriser le réemploi, améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents et renforcer l'offre de tri. Il s'agit de limiter l'enfouissement des encombrants (Déchets Industriels Banaux) et le coût de traitement de certains flux qui coûtent chers à la collectivité (plâtre, polystyrène...).

- **L'aire de tri de la Motte-Chalancon** a été la seconde rénovée. Elle a rouvert au public le 13 Mai 2020.

- **L'aire de tri de Menglon** a été améliorée par la remise en état de la plateforme des végétaux.

- **Les études de maîtrise d'œuvre de la modernisation de la déchetterie de Die** se sont poursuivies, en lien à la construction d'un centre technique intercommunal, d'une aire de stockage, de transfert et de transit des déchets et une aire de détournement pour la ressourcerie.



Aire de tri de la Motte-Chalancon

La collectivité, en lien avec la Ville de Die, accompagne les associations porteuses du projet de ressourcerie avec l'appui du CAUE pour la rénovation du bâtiment actuel d'Aire-Trésor.

Prévention des déchets

L'objectif est de réduire les quantités produites de déchets et d'augmenter leur valorisation :

➔ Broyage des végétaux

L'année 2020 a marqué la continuité des objectifs de réduction des apports des végétaux en aires de tri. Les végétaux sont désormais collectés en bennes dans les aires de tri de Lus la Croix Haute, Luc-en-Diois et la Motte-Chalancon. La collectivité a signé une convention avec 6 agriculteurs dans le but d'accueillir ces déchets verts sur leur plateforme (100€/benne).

Un appel à subvention pour l'acquisition d'un broyeur a été mis en place mais sans candidature.

➔ Compostage

La réglementation (article L541-1 du Code de l'environnement) vise à rendre obligatoire le tri à la source des biodéchets (matière organique contenue dans les ordures ménagères) dès 2024.

- Vente de 54 composteurs individuels (participation CCD de 15€),
- 10 points de compostage mis en place,
- 5 ateliers compostage organisés en collaboration avec des communes ou dans les jardins de particuliers,
- Visite des campings et centres de vacances du territoire pour une sensibilisation tri-compostage.



Animation compostage à Beaumont-en-Diois

➔ Réemploi

- Mise en place de zones de détournement avec récupération par les associations Bis-Usus et Aire sur les aires de tri et de réemploi de Luc-en-Diois et Menglon et une permanence assurée par Bis-Usus à l'aire de tri de Die le mardi après-midi.
- Le service étudie la possibilité que certains flux (le bois, le polystyrène...) pourraient être revalorisés à l'échelle locale avec les acteurs de la ressourcerie (bis-usus et Aire trésor)

En 2020, 8 100 tonnes de déchets collectés sur le territoire.

740 000 € économisés grâce au tri et à la valorisation des déchets.

Ordures Ménagères



2 418 tonnes d'ordures ménagères collectées et traitées à un coût estimé de **313 € /tonne**



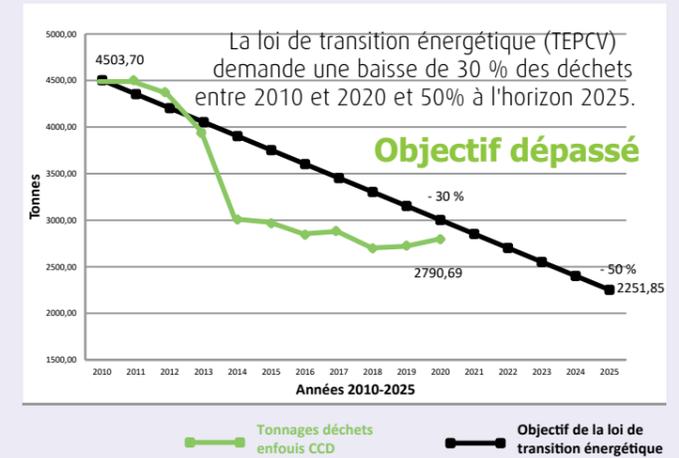
Déchets enfouis

Résidus ordures ménagères, encombrants, amiante



1 157 tonnes

Evolution 2019-2020 **+ 3 %**



Tri sélectif des déchets valorisés et recyclés à 141 €/tonne



Evolution 2019-2020

- 1,6 %



770 tonnes

- 8 %



327 tonnes

- 4 %



169 tonnes

Au total **1 266 tonnes** de déchets triés soit **80 % des déchets triables.**

Economie réalisée grâce aux apports en colonnes de tri **220 000 €**

Pharmacie déchets incinérés



dans toutes les pharmacies

Textiles à 0 €/tonne



70 T

Déchetteries

3 157 tonnes de déchets triés à **149 € / tonne**

Economie réalisée grâce aux apports en aires de tri **520 000 €**

Evolution 2019-2020

- 4 %



Déchets valorisés et recyclés



272 tonnes



44 tonnes



27 tonnes



496 tonnes



888 tonnes



300 tonnes



172 tonnes



572 tonnes



10 tonnes



355 tonnes



9 tonnes



1 tonne



1 tonne



10 tonnes

Compostage

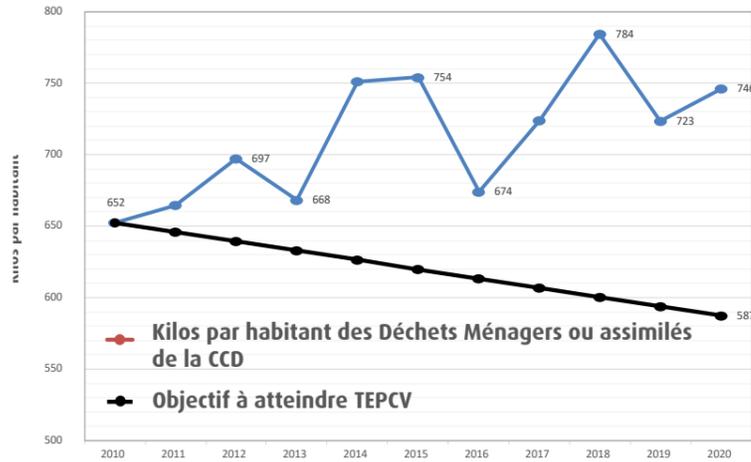
à 60 €/tonne



Résultats de collecte

En conséquence de la période de confinement, les apports de l'année 2020 sont à prendre avec prudence. L'accès aux aires de tri a été limité aux particuliers pendant 10 semaines. Les quantités d'apports pour les cartons, encombrants, bois et ferraille ont été équivalentes à 2019. Le mobilier a vu une progression de 13% et les gravats de 18% par rapport à 2019. Les apports en végétaux ont diminué de 24%, conséquence des mesures mises en place par le service.

Les ordures ménagères baissent de 3%, les corps creux de 5%, les corps plats de 8% et le verre légèrement.

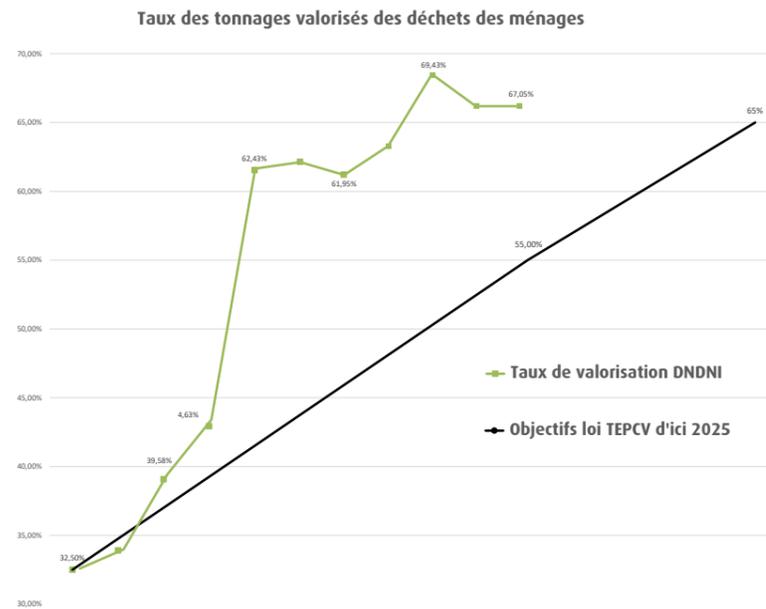


La loi de transition énergétique (TE-PCV) demande une baisse de 15% des Déchets ménagers ou assimilés (DMA) entre 2010 et 2030. Objectif loin d'être atteint. L'objectif CCD est de revenir au niveau 2010 entre 2020 et 2025.

Objectif non atteint

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) demande de porter à 55% en 2020 et à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

Objectif dépassé depuis 2017



5. Perspectives 2021

En 2021, le budget du service déchets sera impacté par des dépenses exceptionnelles liées aux travaux de réhabilitation de l'aire de tri de Die.

Personnel

- Recrutement d'un gardien renfort (et entretien) de déchetterie en appui au gardiennage de l'aire de tri de Die pendant les travaux. Sensibilisation et gardiennage de la plateforme des végétaux.
- Gardiennage en régie des aires de tri de Lus-la-Croix-Haute et la Motte-Chalancon afin de répondre à la demande des communes, professionnaliser le poste de gardien et faciliter l'encadrement.

Points de collecte et équipements

- Achat de 16 colonnes de tri (renouvellement du parc et anticiper l'extension des consignes de tri).
- Poursuite de l'optimisation des tournées de collecte sélective, notamment le verre.
- Achat de 8 bennes pour renouvellement du parc.
- Achat d'un système de bâchage sécurisé High-Tower pour remorque.

Aires de tri et de réemploi

- Poursuite de l'internalisation du transfert du bois.
- Campagne de communication de la collecte de l'amiante des particuliers afin d'améliorer les conditions d'apports (évolution du tarif de dépôt, 30€ au lieu des 20€ actuels).
- Début des travaux de modernisation de l'aire de tri de Die pour la période 2021/2022.
- Modification des horaires d'ouverture des aires de tri de Menglon, Lus-la-Croix-Haute et la Motte-Chalancon.
- Poursuite de l'accompagnement des associations pour le projet de ressourcerie.
- Projet d'électrification de l'aire de tri de Menglon.
- Valorisation d'une partie des encombrants en Combustible solide de récupération (CSR).

Prévention des déchets

- Compostage : accompagnement de 12 à 15 nouveaux points de proximité, 5 à 10 ateliers grand public, poursuite de la vente de composteurs individuels. Poursuite du suivi des sites existants.
- Végétaux : changement des modalités d'apport et de la sensibilisation (Formation des agents communaux avec le CNFPT, ateliers aux jardins), développement du réseau d'agriculteurs susceptibles de récupérer les bennes de végétaux collectés en aires de tri et de réemploi.
- Favoriser le réemploi : permettre la récupération du bois non traité et créer des filières de récupération avec les ressourceries.
- Accompagner les professionnels dans leur gestion des déchets (tri, recyclage, matières compostables et végétaux) et communication sur leur obligation de tri de 5 flux de déchets.
- Poursuite de l'étude des couches lavables en crèches en lien avec le service enfance.



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

GEMAPI

La compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018.



Pascal BAUDIN

Vice-président en charge des rivières et de la GEMAPI

Philippe MEJEAN

Responsable du Pôle Environnement et Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

Plus d'informations :
sur le site du SMIGIBA
<http://www.smigiba.fr/>

sur le site du SMRD
<http://www.riviere-drome.fr/>

1. Les missions

Le législateur souhaite une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, avec une solidarité amont/aval entre les territoires ruraux et urbains autour des missions :

- d'aménagement de bassin hydrographique ;
- d'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- de défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- de restauration des milieux aquatiques (zones d'expansion de crue).

2. Coût et financement

Chaque EPCI peut instituer une taxe facultative plafonnée à 40€ par habitant et par an dont le produit est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour 2020, la CCD a voté une taxe de **72.320 €** soit 6,30€/habitant, inchangée depuis 2018.

3. Organisation

Sur tout ou partie de son territoire, chaque EPCI a la possibilité de transférer ou de déléguer la compétence GEMAPI à un ou plusieurs syndicats mixtes agissants à l'échelle d'un bassin versant. Le Diois recouvre partiellement 3 bassins versants sur lesquels il a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats de rivières correspondants :

- Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) concerne 43 communes de la CCD. Compétences GEMAPI transférées au 1^{er} janvier 2018.
- Le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA), créé le 1^{er} janvier 2020 par fusion de 3 syndicats existants, concerne 7 communes de la CCD : Arnayon (qui n'appartenait pas aux syndicats fusionnés et intégrera le périmètre en 2021), Bellegarde-en-Diois, Chalancon, Establet, La Motte-Chalancon, Rottier et Saint-Dizier-en-Diois. Compétences GEMAPI transférées au 1^{er} janvier 2020.
- Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) concerne Lus la Croix Haute. La quasi-totalité des compétences GEMAPI lui étaient déjà transférées. Avec la mise en place tardive des assemblées en 2020, l'évolution statutaire pour parachever ce transfert a été repoussée début 2021.

➡ Au total, ces syndicats comptent 22 agents qui œuvrent sur la totalité des 3 bassins versants concernés soit 200 communes et 150 000 habitants.

4. Perspectives 2021

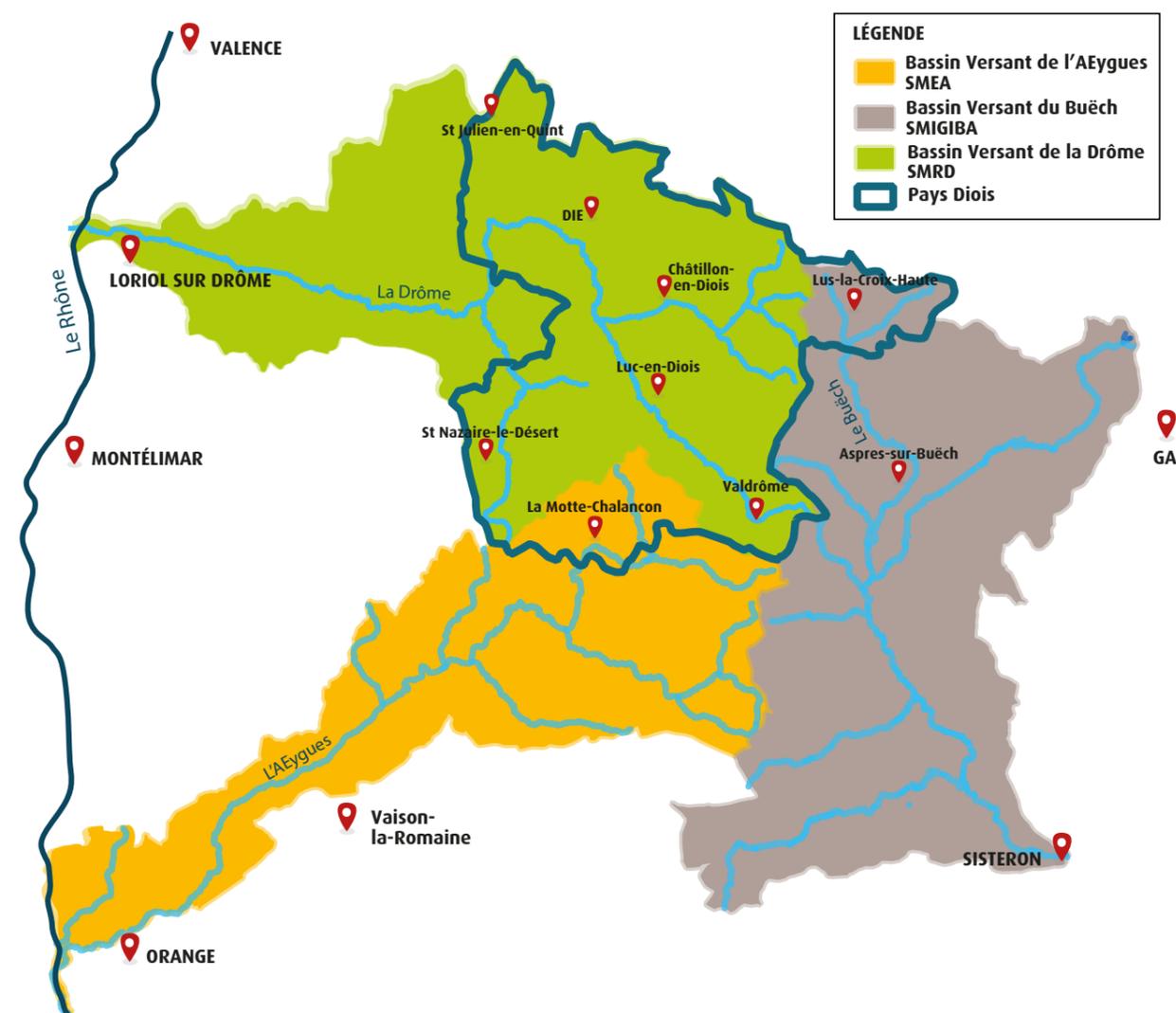
L'année 2021 sera consacrée dans chaque syndicat à la construction et au chiffrage des programmes pluriannuels d'investissement pour l'exercice de la compétence. Cela concerne notamment les études de danger préalables au classement des systèmes d'endiguement de la GEMAPI et les travaux liés. Les équipes techniques continueront de s'étoffer et de se réorganiser en conséquence. Les participations financières ont évolué en 2020 (SMRD et SMEA) et évolueront en 2021 (SMEA et SMIGIBA). La taxe GEMAPI sera adaptée en conséquence pour atteindre les objectifs.



SMRD - Les Naves à Saint Roman



SMIGIBA - Le Petit Buëch



Domaine du Martouret

Le domaine du Martouret a été intégré aux statuts intercommunaux dans le cadre d'une compétence obligatoire d'aménagement de l'espace, au titre de la constitution et la gestion d'une réserve foncière. Acquis en 2005 pour 1 200 000 €, il se compose de 40 ha et de 7000 m² de bâtiments. Il est loué à : l'association de tourisme social «Le Martouret», l'association «Les Cavaliers du Diois», la SARL Acro'concept (activités de plein air), Delphine Poron, maraîchère et Adrien Manuel, agriculteur.



Jean-Pierre ROUIT
Vice-président en charge
du Martouret

Administratif :

Philippe MEJEAN
Responsable du Pôle
Environnement et
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

Bâtiments :

Marion BONO
Suivi des travaux

marion.bono@paysdiois.fr
04 75 22 49 03



ACRO'PARC
Base de loisirs de pleine nature

1. Activités 2020

Pour la CCD :

Le plan 2017-2021 d'investissements soutenu par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département permet de réaliser plus de travaux à autofinancement constant pour la CCD. Les opérations conduites en 2020 sont :

- La livraison de la chaufferie bois déchiqueté et réseau de chaleur (420 k€ HT financés à 76%) livrée en mai 2020 avec des réseaux secs et humides refaits entre les bâtiments en utilisant les tranchées de la chaufferie (25k€ HT financés à 55%).
- Le début des travaux de mise aux normes de désenfumage du bâtiment F avec la création d'un escalier de secours extérieur (66k€ HT financés à 55%).
- Travaux annuels d'entretien (13k€ TTC) : élagages, cheminements, flash lumineux, pompe piscine...



L'association le Martouret en chiffres et en actions :

- Après une année 2019 qui a vu l'atteinte du chiffre d'affaire prévu en 2022 (2,5M€ environ), l'activité a été réduite de plus de moitié pour cause de pandémie. Les efforts de l'équipe pour maintenir l'activité dans des conditions de sécurité sanitaire validées par les autorités ont permis d'avoir une baisse d'activité moindre que la plupart des opérateurs du secteur. Pour aider à passer le cap de trésorerie, la CCD a validé un avenant au bail qui permet de reporter 50% du loyer 2020 sur les années suivantes avec un remboursement fonction des résultats de l'association.
- La principale évolution qui consistait en l'accueil de jeunes du service volontaire universel a été reportée.
- Les salariés ont dû être mis en chômage partiel pendant une durée de 7 mois.

La SARL Acro'concept a pu fonctionner pendant la période estivale.

2. Perspectives en actions pour l'année 2021

La fin du plan quinquennal d'investissements comprendra :

- La tranche 4 de rénovation en réseaux séparatifs des eaux usées et pluviales 30k€ HT.
- Les travaux d'entretien courants (20k€ TTC) dont l'amenée de la fibre optique.

Transition énergétique

Le conseil communautaire a voté une motion en janvier 2019 sur la thématique de la transition énergétique. Ce texte exprime le souhait de réfléchir à un déploiement cohérent sur le territoire des énergies renouvelables et à l'articulation des actions portées par l'intercommunalité avec celles de ses partenaires. Le débat d'orientation politique de 2020 confirme l'engagement de la CCD dans la transition énergétique.

1. La transition énergétique en actions

La CCD transforme son patrimoine et ses services :

1. Sobriété énergétique :

- Depuis 2011 : Passage de 33% à 69% de déchets valorisés et division par 2 des tonnages enfouis (objectifs 2025 de la loi TEPCV atteints)
- Depuis 2017 : accompagnement du projet de ressourcerie/matériauthèque
- 2018 : Achat d'un vélo à assistance électrique plutôt qu'une voiture de service
- 2019-2023 : généralisation du compostage pour éviter des déchets : 500 bacs individuels, 37 partagés dont 10 composteurs publics mis en service en 2020
- 2020 : mise en place du télétravail (4 jours par mois)

2. Efficacité énergétique :

- 2011-2012 et 2018 : isolation des 3 bâtiments principaux du Martouret
- 2014-2020 : Baisse de 15% des km parcourus / tonne de déchets collectée.
- 2018-... : passage à l'éclairage LED sur les bâtiments intercommunaux au fil des travaux
- 2018 : changement des huisseries du siège à Die (tranche 1)
- 2019-2021 : rénovation (y compris thermique) de l'ilot J Reynaud à Die
- 2020 : signature d'une convention avec énergie SDED pour analyser les consommations et les potentiels d'économie d'énergie du patrimoine de la CCD
- 2020 : fondation du Service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPPEH) avec les 2 autres intercommunalités de la Biovallée (Ouverture : 2021).

3. Production et utilisation d'énergie renouvelable :

- 2005 : toiture photovoltaïque de l'abattoir avec Énergie Rhône Vallée (55311 kWh produits en 2020)
- 2017-2019 : prises de participation dans DWATTS (55k€ de fonds propres)
- 2018-2020 : poêle à granulés, réseau chaleur bois plaquettes 330 kW au Martouret
- 2019 : location du toit de l'aire de tri de Luc en Diois à DWATTS pour production photovoltaïque (31 483 kWh en 2020)
- 2019 : prise de participation de 20k€ dans ACOPREV (centrale villageoise et smart-grid pour autoconsommation, stockage et mobilité hydrogène).
- 2020 : candidature avec DWATTS retenue au programme ALPGRID pour étudier les potentiels d'autoconsommation collective autour de la ZA de Die
- 2020 : achat 2 véhicules électriques (remplacement diesel, nouvel utilitaire léger) Objectif : remplacement progressif du parc actuel y compris camions si possible.



Catherine PELLINI
Vice-présidente en charge
de la transition
énergétique

Philippe MEJEAN
Responsable du Pôle
Environnement et
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr
04 75 22 29 44



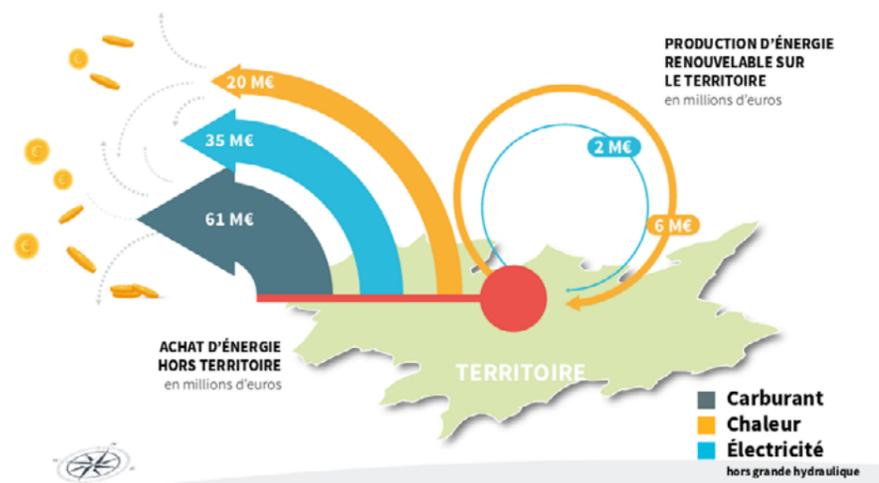
Photovoltaïques en toiture de l'aire
de tri de Luc-en-Diois

- 2020 : location du toit de l'aire de tri de Die à DWATTS pour production photovoltaïque (construction 2021 pour mise en service 2022)
- 2020 : préparation d'une candidature à un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques avec la CCVD et la CCCPS.

Accompagnées par l'Association Biovallée, les 3 intercommunalités de la Vallée de la Drôme sont lauréates de l'appel à projets national « Territoires d'Innovation ». De 2019 à 2026, la caisse des dépôts et consignations soutient des projets structurants :

- ACOPREV (pour 500k€)
- DWATTS (pour 8M€),
- La plateforme de rénovation thermique des bâtiments - SPPEH - (pour 1M€).
- Le développement de l'économie circulaire et de la mobilité bas carbone.

VOTRE BALANCE ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIQUE



En 2017, le territoire des 3 intercommunalités de la Vallée de la Drôme produisait 8M€ d'énergie et en « importait » pour 116M€

2. Perspectives 2021 : valider un objectif « territoire à énergie positive » et définir une stratégie

Fin 2020, le débat d'orientation politique a acté l'intention de construire une politique énergétique coordonnée avec les territoires de la vallée de la Drôme. Sur le plan de la sobriété et de l'efficacité énergétique, le Service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPPEH) a été créé avec la CCVD et la CCCPS. Un travail a été engagé pour déposer une candidature commune auprès de l'ADEME à un contrat de développement de énergies renouvelables thermiques (bois, géothermie, méthanisation, solaire thermique...).

En 2021, sur la base des premiers travaux de la commission énergie créée fin 2019, l'exécutif proposera de construire une politique énergétique qui permette de devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2040, c'est-à-dire couvrir nos besoins en énergie par la production locale d'énergie renouvelable. Cela suppose de diviser par deux les consommations énergétiques et de multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable, dans un juste équilibre avec la bonne gestion du patrimoine et de l'environnement de qualité qui font la richesse du territoire.

Cette politique sera construite avec les communes, les citoyens et les acteurs du territoire : partage du diagnostic, déclinaison des objectifs en plans d'actions pour économiser et produire de l'énergie, filière par filière. L'élaboration du PLUi sera l'occasion de proposer un cadre réglementaire concerté tant pour l'isolation des bâtiments, la mobilité que pour les implantations d'unités de production d'énergies renouvelables.

Outre la validation de l'objectif TEPOS, et la mise en place du SPPEH et du Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques, plusieurs actions sont prévues pour 2021 :

- Analyse des consommations du patrimoine et des services de la CCD
- Changement des huisseries et isolation du siège à Die
- Mise en service des chaufferies bois granulés Joseph Reynaud et siège CCD
- Étude du potentiel de production photovoltaïque sur la ressourcerie de Die

Logement et Amélioration de l'habitat

La Communauté des Communes du Diois a compétence pour élaborer, coordonner et animer des actions en faveur de l'habitat avec comme outil stratégique le Programme Local de l'Habitat ou des outils opérationnels comme les dispositifs ANAH, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ou les Programme d'Intérêt Général. Du fait des évolutions réglementaires et notamment l'obligation d'organiser un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).

1. Le Programme local de l'Habitat (PLH)

Les PLH sont encadrées par l'article L 302-1 du code de la construction et de l'habitat définit pour une durée de 6 ans. Les objectifs et les principes visent à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes à mobilité réduite en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Lors du lancement de la démarche du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi), il a été envisagé de travailler ce volet en intégrant une réflexion spécifique en lien avec les attendus de l'outil PLH. L'activation d'une réflexion stratégique sera donc lancée à l'occasion de la phase du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi. Elle devra s'articuler avec la capacité des collectivités locales à dégager des crédits budgétaires sur les actions futures.

2. Les dispositifs ANAH : OPAH et PIG

La CCD a, depuis le démarrage de l'action, missionné SOLIHA (ex-CALD) pour accompagner les propriétaires bailleurs ou occupants à revenus modestes dans la rénovation énergétique ou/et l'adaptation de leur logement. Dans le cadre de ce partenariat SOLIHA assure l'animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) – qui est un dispositif départemental avec l'ANAH – dont les résultats 2020 sont les suivants :

130 demandes d'informations sur la rénovation adaptation de leur logement. Ces contacts ont généré 51 visites de logements occupés par leur propriétaire et 1 visite pour un logement locatif. La quasi-totalité des communes sont concernées par ce type de demande (voir bilan détaillé sur le site internet www.paysdiois.fr).

33 dossiers propriétaires occupants

8 dossiers propriétaires bailleurs.

Dans le même temps, 32 dossiers propriétaires occupants et 2 dossiers propriétaires bailleurs ont été soldés suite à l'achèvement des travaux pour des dossiers déposés sur les années précédentes.

1 229 498 € TTC de travaux prévisionnels mobilisant un total de **718 100 €** de subventions accordés par différents financeurs : ANAH, Action logement, Département, caisse de retraite, MSA, Procivis, FAP.

Pour l'année 2021, l'animation du PIG sera coordonnée par le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui missionnera SOLIHA via une convention globale à l'échelle de la vallée de la Drôme.



Catherine PELLINI

Vice-présidente en charge de l'habitat et de la rénovation énergétique

Pascal ALBERT

Responsable du Pôle Aménagement et Urbanisme Suivi du PLH

pascal.albert@paysdiois.fr
04 75 22 29 45
06 20 09 57 28

Philippe MEJEAN

Responsable du Pôle Environnement et Patrimoine Suivi du SPPEH

philippe.mejean@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

3. Le Service Public de la Performance Energétique (SPPEH)

Inscrit dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SPPEH vise à accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus.

Afin d'assurer une même qualité de service à tous les ménages, les collectivités organisent, à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI, un guichet unique sur les questions d'énergie et d'habitat, en lien avec les acteurs locaux et expertises mobilisables sur leurs territoires.

Suite à de multiples échanges, il a été décidé par délibération lors du conseil communautaire du 3 décembre 2020 d'organiser ce service avec la CCCPS et la CCVD. Le service est ouvert à compter du 1^{er} janvier 2021 avec les missions et publics cibles suivants :

Les opérations portées par les SPPEH & les publics visés



Accompagnement à la rénovation énergétique des logements

- Particuliers
- Copropriétés (Syndic - conseils syndicaux)



Lutte contre la précarité

- Ménages en précarité
- Copropriétés (Syndic - conseils syndicaux)



Accompagnement des projets de construction et développements des Energies renouvelables

- Particuliers
- Constructeurs
- Bailleurs

Mobilisation des professionnels

- Artisans - Entreprises du bâtiment
- Architectes - Maîtres d'oeuvres - Bureaux d'études
- Notaires
- Agents immobiliers
- Banques



Accompagnement du petit tertiaire à la rénovation énergétique

- Tertiaire - Moins de 10 salariés
- Copropriétés (Syndic - conseils syndicaux)



Ce service vise 600 rénovations thermiques performantes par an dans la vallée dont 120 dans le Diois. Il comprendra également l'aide au montage financier des projets. Il nécessitera le recrutement de personnel avec une montée en charge progressive de 2021 à 2023. La participation financière de la CCD prévisionnelle est de 15 000 € versés en 2020 pour arriver à 40 000 € en 2023. Les autres financements viennent de l'ADEME, la Région, les Certificat d'Économie d'Énergie, le programme national SARE et le programme TIGA pour lequel les trois EPCI de la vallée de la Drôme ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets territoire d'innovation » lancé par la Banque des territoires, Action Logement ...

La nécessité d'articuler définition stratégique et programmes opérationnels et moyens techniques et financiers apparaît suite particulièrement à la candidature « Petites villes de demain ». Cette démarche vise à mobiliser différents dispositifs sur un panel de thématiques permettant de projeter des actions concrètes sur la problématique logement. Les communes et la CCD auront donc à définir, en complément du SPPEH, les actions à mettre en œuvre en matière de logement.

Cela nécessitera une coordination des réflexions stratégiques (PLUI et un éventuel PLH) et la déclinaison des actions opérationnelles dans le cadre des dispositifs et programmes mobilisables pour financer les actions comme Petite Ville de Demain, SPPEH, éventuellement OPAH/PIG territorialisé à l'échelle du Diois ...

Zones d'Activités

Dans le cadre de sa compétence obligatoire de développement économique, la Communauté des Communes crée, aménage et gère les zones d'activités réalisées dans le cadre d'opération d'aménagement d'ensemble.

1. Une réorganisation dans la gestion de l'accueil d'entreprises

Depuis 2019, l'attribution des terrains en zones d'activités a été confiée au service économique. Avec la nouvelle mandature, la commission développement économique a proposé de mettre en place des critères d'attribution. Ainsi, une fois l'instruction technique du dossier faite, une sous-commission « attribution de terrains » composée d'élus du territoire, étudie les demandes enregistrées, au regard de critères d'attribution. Les projets retenus sont ensuite mis au vote au bureau communautaire.

2. Quelques chiffres

Zones	Surface totale	Nombre de lots réalisés	Nombre de demandes en 2020	Nombre de lots attribués en 2020	Nombre abandons cause COVID	Nombre retard vente cause COVID	Nombre de lots restants
ZA Cocause	37 901 m ²	21	2	3	4 projets sur 3 parcelles	2	5 (4 de 950m ² 1 de 3700m ²)
ZA Guignaise	19 661 m ²	12	0	0	0	0	1
ZA le Plantier	9 364 m ²	8	0	2	0	2	1

3. Perspectives 2021

➔ Aménagement de la ZA Nord de Die

Suite à la découverte de vestiges archéologiques, des fouilles ont été entreprises afin de libérer de cette « obligation de prise en compte » les futurs acquéreurs. Le rebouchage n'est pas achevé à la date de rédaction du rapport du fait des intempéries. Cette opération archéologique a permis de sensibiliser le public sur le patrimoine local avec [un réel succès lors des visites organisées et la réalisation d'une première vidéo de présentation/sensibilisation.](#)



Visite des fouilles de la partie Nord de la ZA Nord de Die



Olivier TOURENG
Vice-Président en charge de la planification et de l'urbanisme



Isabelle BIZOUARD
Vice-Présidente en charge de l'économie

Jessie MORFIN
Fanny Mazure
Chargées de mission économique

jessie.morfin@paysdiois.fr
fanny.mazure@paysdiois.fr
04 58 17 44 64

La définition du programme d'aménagement de ce secteur classée Ui dans le PLU de Die de 2009 se poursuit avec la conduite des dossiers administratifs et préalables aux travaux d'aménagement : dossier loi sur l'eau, permis d'aménager, programme et marché de travaux... l'objectif étant d'avoir un début de l'aménagement de la zone nord qui débute à l'automne 2021 avec une réception du programme mi 2022.

L'aménagement du secteur nord de la ZA permettra d'accompagner le développement de la société Nateva, dans le cadre de son projet à 10 ans qui prévoit la création de 40 à 50 emplois. Actuellement, l'entreprise dispose d'un espace de travail de 2500 m². La filière des Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM), développée depuis les années 1970 dans le Diois, forme aujourd'hui un pôle de production, de transformation et de commercialisation dynamique et structuré. Elle bénéficie d'un intérêt croissant des consommateurs pour les produits naturels et s'appuie sur de nombreux producteurs locaux, ainsi que sur des entreprises de production en développement.

➔ Réflexion sur l'existant avec EPORA

Une rencontre avec EPORA fin 2020 a permis de préciser les besoins sur les espaces économiques historiques du territoire et notamment les espaces à vocation économique de l'entrée Ouest de la Ville de Die. La convention approuvée lors du conseil de septembre 2019 devrait évoluer dans les attendus de manière à lancer l'analyse de ces espaces composites et les potentiels de requalification ou remobilisation des locaux ou terrains non utilisés. Un comité de pilotage sera constitué pour assurer le suivi de la convention d'étude sur l'année 2021.

➔ Rétrocession des VRD sur les ZAE réalisées par la CCD

Si la CCD est compétente en matière d'aménagement des nouveaux espaces à vocation économique, lors de la réalisation de ces aménagements, les communes de Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois et Die avaient fait le choix d'assurer la gestion des réseaux créés dans le cadre de l'aménagement plutôt que de confier cette gestion aux futurs acquéreurs dans le cadre d'une association syndicale.

Jusqu'à présent, ces réseaux n'avaient pas fait l'objet d'une rétrocession formelle bien que prévue par voie de convention lors de la délivrance du permis d'aménager. Compte tenu du stade d'avancement de la commercialisation sur ces 3 espaces, il est projeté de rendre effective les conventions et de rétrocéder aux communes les emprises foncières et réseaux divers : voiries à classer dans le domaine public de la commune, réseaux secs (éclairage publics et télécom) et humides (eau potable, assainissement et pluvial), citernes incendies et emprise paysagère (maintien dans le domaine privé de la commune).

➔ Un appui à la commune de St Nazaire-le-Désert

La commune de St Nazaire-le-Désert est propriétaire d'un tènement foncier d'environ 5000 m² classé à vocation économique dans le PLU communal. Ce secteur est déjà desservi par les VRD publics. La commune a sollicité la CCD pour l'aider dans sa réflexion avec les projets des entreprises locales (maçon, boulangère et plombier). Il en s'agit pas ici de la création d'une ZA à proprement parler mais d'une recombinaison foncière à articuler aux besoins des entreprises. La CCD aide la commune dans la rédaction des consultations du géomètre et du maître d'œuvre pour l'élaboration d'un permis d'aménager permettant de dimensionner les lots au regard des besoins fonctionnels des entreprises.

4. Prospectives

Une fois la zone nord de Die finalisée, le territoire ne disposera plus d'espaces à vocation économique hormis les dents creuses ou du foncier économique bâti vacants détenu par des propriétaires privés. La zone Nord de Die et le travail avec EPORA sur l'existant devrait permettre aux collectivités locales de disposer d'opportunités à court et moyen terme.

Cependant, le PLUI devra appréhender les enjeux dans ce domaine et traiter de la stratégie à partir du gisement existant et perspective de développement en fonction des typologies d'activités et foncier associé.

La CCD est compétente depuis 2017 pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Des documents communaux étant en cours à cette date, la CCD a appuyé les communes dans leur finalisation.

1. Les documents communaux

Avant le transfert de la compétence à l'intercommunalité :

- 3 communes avaient lancé des démarches PLU. Les PLU des communes de St Nazaire le Désert et de Châtillon-en-Diois sont en vigueur. Le PLU de Menglon est en suspend suite aux avis notifiés des personnes publiques associées qui vient bouleverser le travail réalisé. Ces avis intègrent l'évolution de la stratégie de l'Etat notamment l'objectif zéro artificialisation et les objectifs de [la stratégie Eau - Air - Sol](#).

- 3 communes avaient entrepris l'élaboration d'une carte communale. Les cartes communales de Beaumont-en-Diois et de St Andéol ont été approuvées par le Préfet du Département. La carte communale de Recoubeau-Jansac à l'instar du PLU de Menglon a reçu les remarques des services de la DDT demandant une réduction significative des zones à bâtir. La commune réfléchit à la suite à donner : abandon de la démarche ou poursuite de cette dernière.

La commune de Die avait décidé de modifier légèrement son document, cependant la crise sanitaire est venue perturber cette démarche du fait du confinement. Toutefois le projet de modification est au stade enquête publique qui se déroulera de 22 janvier au 22 février 2021. L'objectif consiste à valider les modifications pour une entrée en vigueur vers mai 2021.

2. PLUI

➔ Une cartographie participative

La collaboration avec le Parc du Vercors, a permis de disposer d'un outil de cartographie en ligne. Avec un peu plus de 300 participations, la cartographie mise en ligne pendant le confinement a fonctionné de manière disparate selon les communes. Quelques mauvaises interprétations de la part des participants ont tout de même montré les précautions à prendre sur le sujet de l'urbanisme qui concentre des enjeux importants, à la croisée de l'individu et des collectivités.

➔ Les Atlas communaux et l'appropriation de la démarche par les nouveaux conseils municipaux

La réalisation d'un diagnostic cartographique précis à l'échelle communale reste d'importance. Dans le contexte annoncé par nos partenaires, notamment les services de l'Etat, avec l'ambition de diminuer l'artificialisation des sols, l'appréciation au cas par cas ; de ce qui s'est réellement construit dans les 10 dernières années, de ce qu'il reste de réellement constructible à l'intérieur des villages, est essentielle. Toutes les questions techniques (réseaux), de risques (incendies, inondation, éboulement) mais aussi les questions paysagères sont autant de sujet à aborder avec chacune des communes.



Olivier TOURENG
Vice-Président en charge
de la planification et de
l'urbanisme

Pascal ALBERT
Responsable du Pôle
Aménagement
et Urbanisme

pascal.albert@paysdiois.fr
04 75 22 29 45

Isabelle DECAUVILLE
Mission Planification

plui@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

Chaque nouvelle construction, que le PLUi pourra défendre et autoriser, nécessitera une argumentation solide auprès de nos partenaires à deux échelles :

- Le projet de territoire et les objectifs portés par les membres de l'intercommunalité,
- Le projet communal et la cohérence par rapport aux dynamiques récentes pour justifier d'un besoin d'urbanisation.

Les temps d'appropriation des réglementations (loi montagne principalement), de la nécessité d'une approche globale quand on parle d'urbanisme, ont été réalisés avec les nouvelles équipes municipales.

➔ **Des Zooms de terrain**

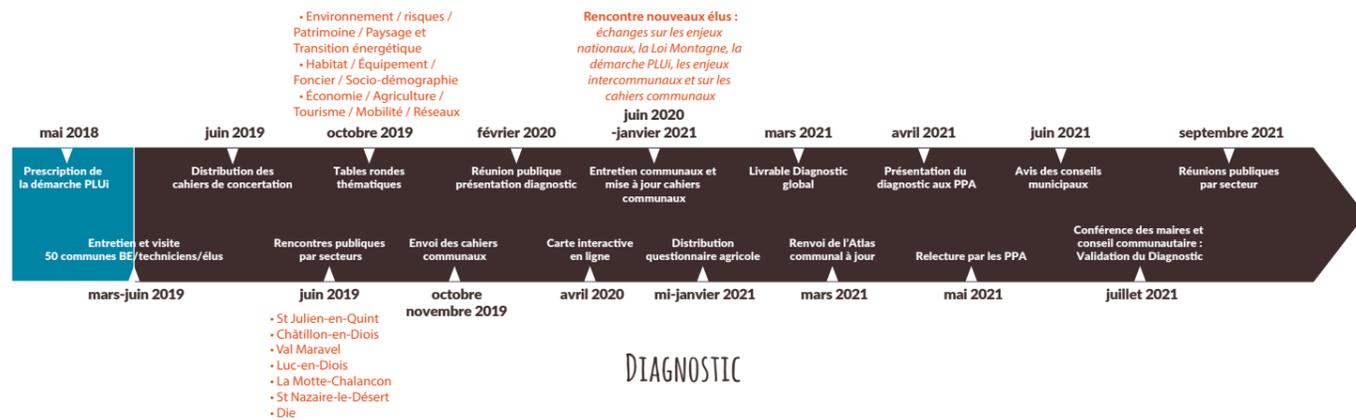
La mise en route des projets de construction sur une ville qui a réalisé un PLU est souvent le résultat des décisions prises 10 ans plus tôt. Les temps sont longs en aménagement du territoire et certaines dynamiques actuelles sont le résultat de politique publique menée depuis les années 70. La « périphérisation des activités », le besoin de place pour respecter les normes, les modes de vies et les aspirations ont changé et ont conduit par exemple à la désaffectation des maisons de centre-ville. Face à ce constat et pour pouvoir mesurer et anticiper, plusieurs actions ont été menées pendant la fin de l'année :

- Un travail précis de relevé des maisons inhabitées dans les centres villes (relevé de terrain, analyse de la consommation des compteurs d'eau)
- L'analyse de l'évolution réelle du déficit commercial du centre-ville avec un relevé cartographique des cellules commerciales et de leur occupation a été menée.
- Une enquête auprès des exploitants agricoles du territoire a aussi été menée avec une phase importante de recensement par commune.

3. Perspectives 2021

Ce travail de précisions cartographiques, réalisé en interne, a permis de passer ces périodes chahutées de COVID.

Le calendrier a donc été revu. L'année 2021 sera celle des échanges et de la validation du diagnostic (premier semestre 2021) et du lancement de la phase projet (deuxième semestre).



Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes du Diois ont transféré la compétence « Contrôle de l'assainissement non collectif » à la Communauté des Communes du Diois qui a mis en place le SPANC (Service Public de l'assainissement Non Collectif).

Ce service répond aux obligations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui impose aux collectivités territoriales de contrôler les installations d'assainissement des habitations et autres bâtiments assimilés qui ne sont pas raccordés au réseau collectif de collecte des eaux usées. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) exécuté en régie intercommunale.

1. Missions du SPANC

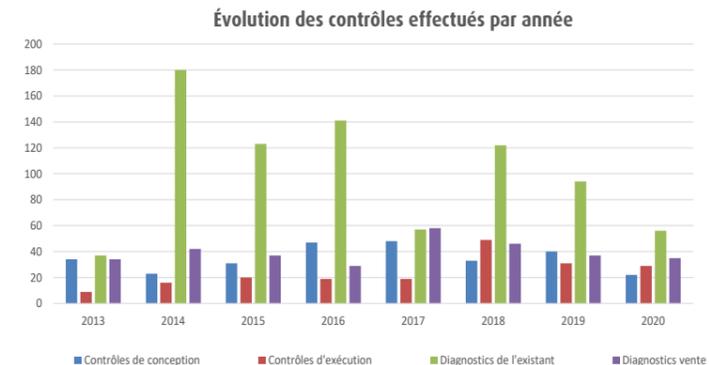
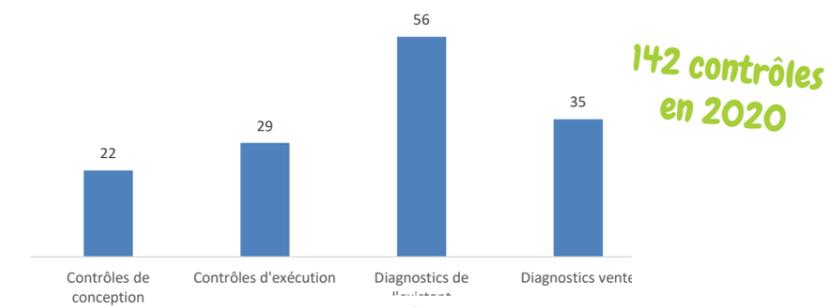
Conformément à l'article L.2224-8 du CGCT, le SPANC du Diois exécute les missions obligatoires suivantes :

- Contrôle de conception des installations d'assainissement neuves ou à réhabiliter.
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées sur site et avant remblayage.
- Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations tous les 7 ans.
- Diagnostic des installations en cas de vente immobilière.
- Information et conseil auprès des usagers et des professionnels.

Les compétences exercées dans le cadre du service sont définies par délibération n°210312-09 du 21 mars 2012, modifiant les statuts de la Communauté des Communes.

2. L'activité du service en 2020

Contrôle des Assainissements non collectifs (ANC)



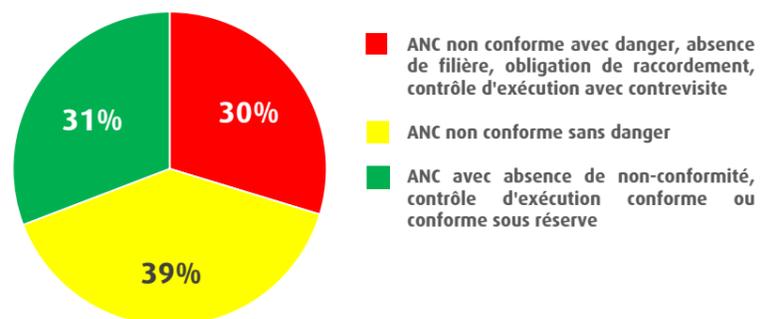
Pascal BAUDIN
Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement

Florence PIRONNET
Technicienne SPANC

Quentin BONNARD
Assistant administratif

spanc@paysdiois.fr
04 75 22 48 53

Taux de conformité des 1347 installations contrôlées



Soit un taux de conformité de 70% selon les critères de l'Agence de l'Eau.

Programme de réhabilitation des ANC

Fin du programme financé par l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation d'assainissements non collectifs qui concernait 100 habitations. Il a généré environ 1 000 000 € de travaux et 300 000 € de subventions de l'Agence de l'Eau.

Aide à la commune de Val Maravel

Le SPANC est venu en appui à cette commune en dehors de ses missions spécifiques. Il s'agissait après un premier travail de contrôle de toutes les installations communales d'ANC d'accompagner la commune dans l'animation de l'évolution du système d'assainissement tel qu'il existe :

- Restitution des ANC aux particuliers
- Ou neutralisation de ces derniers pour cessions à titre gratuit,
- Evolution du zonage d'assainissement étudié par le Département et BET Anne LEGAUT,
- Engagement du programme agence de l'eau pour aider les particuliers à rénover l'ANC que rétrocéderait la commune.
- Animation de réunions publiques
- Rédaction des conventions de rétrocession et médiation entre la commune et les particuliers

Guide d'entretien de son ANC

La plaquette à destination des usagers présentant les différentes filières d'ANC réglementaires et le suivi et l'entretien de chacune a été mise à jour.

3. Perspectives 2021

- ➔ Réaliser la mise à jour annuelle du fichier des redevables en lien avec les mairies
- ➔ Poursuivre les contrôles des installations existantes en priorisant les communes ayant un schéma directeur d'assainissement approuvé.
- ➔ Solder le programme de réhabilitation des assainissements non collectifs.
- ➔ Stabiliser le service à travers la création d'un autre poste permettant d'assurer les contrôles périodiques dans le délai réglementaire à savoir tous les 10 ans tout en assurant une continuité du service en cas d'absence d'un agent.
- ➔ Faire évoluer les tarifs des contrôles et le règlement de service (porter la fréquence des contrôles périodiques de 7 à 10 ans, augmenter le prix de la redevance proportionnellement à la redevance actuelle en appliquant aussi une légère actualisation cela porterait ainsi la redevance à 270 € tous les 10 ans.
- ➔ Réorganiser les activités du service par transfert des activités administratives (envoi des avis de passage, transmission des rapports, accueil téléphonique ...) sur les agents contrôleurs.
- ➔ Parvenir à l'équilibre budgétaire de ce service public industriel et commercial conformément aux dispositions budgétaires et comptables afférentes.

Service Mutualisé : Natura 2000

La Communauté des Communes du Diois (CCD) comprend sur son territoire en tout ou parties 10 sites Natura 2000.

Le service mutualisé de gestion et d'animation Natura 2000 créé en 2016, prend de l'ampleur en 2020 car le nombre de sites Natura 2000 intégrés au service passe de trois à cinq sites :

Année d'entrée au sein du service mutualisé	Nom du site	Communes concernées	Surfaces concernées
2016	FR8201680 : Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute	Lus-la-Croix-Haute	3 637 ha
2016	FR8201685 : Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon	Aucelon	1 479 ha
2016	FR8201688 : Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna	Valdrôme	504 ha
2020	FR8201683 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	La Bâtie-des-Fonts	80 ha
2020	FR8201684 : Milieux alluviaux et aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez	Barnave- Beaurières Menglon Montlaur-en-Diois Montmaur-en-Diois Solaure-en-Diois Saint Roman	253 ha

1. Animation des sites Natura 2000 historiques

- Les missions principales :
 - Gestion des habitats et des espèces
 - Suivis scientifiques
 - Suivis des évaluations d'incidences
 - Information, communication et sensibilisation
 - Accompagnement des communes
 - Veille à la cohérence des politiques publiques
 - Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site
- Échantillon des actions réalisées en 2020
 - Élaboration d'une exposition sur le réseau Natura 2000 en Drôme-Ardèche
 - Suivis des papillons de jour sur les sites Natura de Lus-la-Croix-Haute, Aucelon et Valdrôme
 - Pas d'animations grand public en raison du COVID 19 ;
 - Vidéo dans le cadre du programme de communication du Plan National d'Action pour les papillons de jour.



Catherine PELLINI
Vice-Présidente en charge de Natura 2000

Camille LEBIHAN
Sources de la Drôme
Marais des Bouligons
Confluence Drôme-Bez

Marine SCARPARI
Lus-la-Croix-Haute
Aucelon
Valdrôme

natura2000@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

Présence sur site :
Lus-la-Croix-Haute : tous les mardis
Aucelon : deux mercredis par mois
Valdrôme : deux lundis par mois



Montagne d'Aucelon - Le Flambé ©Baillet Yann - Alpage Lus-la-Croix-Haute

2. Révision du document d'objectifs du site Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute

- Les missions principales :
 - Bibliographie
 - Mise à jour du diagnostic écologique et socio-économique
 - Concertations des acteurs
 - Construction du programme d'actions
 - Gestion administrative, financière et animation du projet
- Échantillon des actions réalisées en 2020
 - Centralisation de l'ensemble des données existantes sur le site
 - Concertation des acteurs du site :
 - ➔ **Public** : mise à disposition d'une carte interactive (réalisée en partenariat avec le PNR Vercors)
 - ➔ **Elus et acteurs locaux du site => organisation de groupes de travail thématiques** :
 1. Les milieux ouverts et l'agriculture/pastoralisme ;
 2. Les milieux forestiers et la sylviculture ;
 3. Les milieux aquatiques/humides et la pêche ;
 4. Les activités de loisirs en pleine nature.
 - ➔ **Partenaires techniques** : organisations d'une dizaine d'entretiens individuels thématiques
 - Construction du programme d'actions en concertation avec l'ensemble des acteurs et au sein du comité de pilotage.

3. Pour les sites Natura 2000 nouvellement intégrés au service mutualisé

Le Comité de Pilotage du 5 mars 2020, composé des Communes concernées et de l'ensemble des acteurs des sites, a désigné la Communauté des Communes en tant que structure porteuse de l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 FR8201683 et FR8201684.

A la suite de cette rencontre, le travail du service mutualisé de gestion des sites Natura 2000 de la Communauté des Communes s'est concentré sur les points suivants :

- Détermination du périmètre de la zone d'étude pour l'élaboration des documents d'objectifs :
 - Rencontres/échanges techniques avec le SMRD, le CBNA, la LPO, le PNRV, le Département de la Drôme, ...
 - Réunion d'informations en Sous-Préfecture à destination de l'ensemble des Communes concernées co-animée avec le service Espaces Naturels de la DDT Drôme ;
 - Rencontres des conseils municipaux et/ou des maires à leurs demandes : Beaumont-en-Diois, Châtillon-en-Diois, Solaure-en-Diois, Recoubeau-Jansac, Menglon, Poyols.
- Montage du dossier de consultation publique afin de recruter un bureau d'étude pour la réalisation du diagnostic socio-économique et écologique et de la cartographie des habitats naturels et semi-naturels.

4. Budget et subventions 2020

Le budget total du service Natura 2000 en 2020 s'élève à 80 900 €. Ce montant est subventionné à 100% => 50% par l'Union Européenne via le FEADER (Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural) et 50% par l'Etat Français via le Ministère de la Transition écologique.

5. Perspectives 2021

1. Animations des sites Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute, Aucelon et Valdrôme :
 - Poursuite de l'animation mutualisée et du travail en collaboration avec les communes => recrutement d'une 2^{ème} chargée de mission Natura 2000 ;
 - Amélioration des connaissances sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites ;
 - Mise en place de mesures de gestions.
2. Révision du document d'objectifs du site Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute :
 - Rédaction et validation du diagnostic écologique et socio-économique ;
 - Finalisation du programme d'actions ;
 - Validation finale du document d'objectifs en septembre 2021.
3. Élaboration du document d'objectifs des sites Natura 2000 sur la rivière Drôme :
 - Lancement de l'étude dès le mois de février 2021 ;
 - Phase de terrain dès le printemps 2021 ;
 - Réunions de suivis et de concertations avec les communes concernées et les partenaires locaux.
4. Projets transversaux :
 - Construction d'un programme d'animations dans le cadre d'une journée dédiée à Natura 2000 sur le Diois ;
 - Élaboration d'outils de communication et de sensibilisation sur les sites du Diois ;
 - Veille à la prise en compte des enjeux Natura 2000 au sein des projets locaux ;
 - Participations aux projets du réseau des animateurs Natura 2000 Drôme-Ardèche ;
 - Renforcer le travail transversal réalisé avec d'autres structures de gestion d'espaces naturels (PNR, Département, Syndicat, etc...) et articulations des politiques de préservation des milieux naturels.



Glaieul imbriqué ©Dominique Vivarès - Expo Natura 2000 Drôme-Ardèche - Lapiaz à Valdrôme - L'échiquier ©Baillet Yann



Service Mutualisé : SISEMA

(Service Intercommunal de Secrétaire de MAirie)

Le SISEMA - Service Intercommunal de Secrétaire de Mairie - a vu le jour en août 2015 pour répondre aux besoins de secrétariat des communes membres.



Olivier TOURENG
Vice-Président en charge
du Personnel

Thomas COSTE
Responsable du Pôle
Administratif
thomas.coste@paysdiois.fr
04 75 22 29 50

Cécile FERRANDIER
sisema@paysdiois.fr
04 75 22 49 05

Ce service remplit les missions suivantes :

- √ Effectuer des remplacements programmés ou d'urgence de secrétariat dans les mairies ;
- √ Proposer des missions de renfort administratif temporaire ;
- √ Assurer le secrétariat permanent de certaines communes ;
- √ Animer le réseau des secrétaires de mairies du Diois dans le cadre de réunions trimestrielles (Diffusion bonnes pratiques, partage veille règlementaire, intervention extérieurs...)
- √ Mettre en relation les besoins des communes et les compétences intercommunales,

1. Bilan 2020

👉 Le développement du service

En 2020, les besoins du territoire ont conduit à un fort développement du service préparé dans le cadre des travaux de la commission Mutualisation menés en 2019. Le service est passé de 1 ETP au 31/12/2019 à 5,5 ETP au 31/12/2020. Les créations de postes :

- Recrutement d'un poste secrétaire mutualisé (35h) : missions permanentes Barnave / Montlaur-en-Diois (27h), Temps renforts/remplacement (8h)
- Recrutement d'un poste secrétaire mutualisé (35h) : missions permanentes Beaurières / Val Maravel (18h), Temps renforts/remplacement (17h)
- Intégration d'un poste secrétaire mutualisé (18h) : missions permanentes Gumiane / Bellegarde-en-Diois (14h), Temps renforts/remplacement (4h)
- Recrutement d'un poste de secrétaire mutualisé (35h) : missions permanentes Boulc / Saint Andeol / Vachères-en-Quint (31h), temps coordination service (4h)
- Recrutement d'un poste de secrétaire mutualisé (35h) : mission permanente Saint Julien en Quint (21h), temps renforts/remplacement (14h).

Au 1^{er} Janvier 2021, le SISEMA compte 6 agents :

- Florence COMBEL
- Sylvie COUREUX-HAMON
- Cécile FERRANDIER
- France FOULETIER
- Marie-Pierre GROS
- Cécile THUILLIER

👉 La tarification du service

Les interventions du SISEMA sont financées par prélèvement sur les AC (Attributions de Compensation) reversées aux communes membres. En 2020, la facturation du service a évolué avec la mise en place d'une grille tarifaire basée sur un coût horaire et différenciée selon le type de missions.

En cours d'année, des secrétaires de mairie ont annoncé leur départ en retraite. Les communes de Barnave, Montlaur-en-Diois, Beaurières et Val Maravel ont souhaité adhérer au SISEMA pour des missions permanentes.

👉 L'activité du service

En 2020, l'utilisation du service par les communes a été soutenue avec notamment des missions de remplacement temporaires anticipées de plusieurs mois. (Boulc, Charens, Brette).

	NB communes	NB heures	Facturation
Missions temporaires anticipé	4	672,5 heures	20 807,15 €
Missions temporaires d'urgence	9	116,0 heures	3 821,04 €
Missions de renforts administratifs	1	232,6 heures	6 696,55 €
Secrétariat permanent	10		114 930,64 €
TOTAL FACTURATION 2020			146 255,38 €

2. Perspectives 2021

- Structuration du SISEMA : s'assurer de la bonne intégration des secrétaires nouvellement recrutées dans les mairies, mise en place de procédures communes et temps de travail collectif, développement du renfort administratif,
- Planifier et assurer les renforts administratifs auprès des communes volontaires.
- Temps de formation en union sur le territoire : formations CNFPT adaptées aux besoins des agents et délocalisés sur le territoire du Diois.
- Alimentation de l'espace dédié aux secrétaires de mairie sur le nouveau site internet de la CCD.



Service Mutualisé : Eau-Assainissement

Depuis 2015, la loi NOTRe impose le transfert des compétences Eau potable et Assainissement Collectif au niveau intercommunal. La loi du 3 août 2018 confirme cette obligation mais offre la possibilité de reporter ce transfert jusqu'en 2026, ce que les communes et la CCD ont décidé durant l'été 2019.



Pascal BAUDIN

Vice-Président en charge des rivières, de l'eau et de l'assainissement et du SPANC

Emilie BELMONT

Eau-Assainissement

eau-assainissement@paysdiois.fr
04 75 22 47 91



1. Contexte

Depuis fin 2016, un service mutualisé a été créé au sein de la CCD pour :

- Préparer la réflexion sur le transfert des compétences Eau et Assainissement : connaître l'état des services existants et préparer au mieux les changements à venir.
- Accompagner les communes dans l'amélioration de leur service actuel.

2. Signature du contrat de Progrès 2020-2022

Le 23 janvier 2020 a été signé le deuxième contrat de progrès 2020-2022 avec l'Agence de l'eau, le Département, la CCD et 45 communes. Il permet de financer 9,15 millions d'euros d'études et de travaux de « rattrapage structurel » des communes en Zone de Revitalisation Rurale (mise en conformité, pose de compteurs individuels, réalisation de diagnostics, réhabilitation d'ouvrages vétustes...).

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau et le Département ont inscrit des enveloppes financières respectives de 3,1 et 3,3 millions d'euros, les communes se sont engagées à participer au service mutualisé et la CCD à coordonner ce service et accompagner les communes.

3. Service mutualisé

45 communes mutualisent un poste, dont les missions sont les suivantes :

- ➔ **Accompagner les communes pour l'amélioration de leur service et recherche de solutions mutualisées**

En début de mandat, la chargée de mission et le nouveau vice-président en charge ont proposé de rencontrer les communes pour échanger, informer les nouveaux élus, faire le point sur les problématiques rencontrées. Dans ce cadre, une vingtaine de communes ont été rencontrées et cela se poursuivra sur 2021 pour les communes qui le souhaitent.

Ces rencontres sont aussi l'occasion de repérer les besoins qui sont semblables entre plusieurs communes et ainsi trouver des solutions mutualisées. Pour exemple, plusieurs outils ont été élaborés pour les communes (simulation du prix de l'eau en fonction du budget, modèle de plan d'actions, recensement des fontaines...) et des pistes de travail collectif ont émergé (groupe de travail à venir sur le règlement de service).

- ➔ **Suivre l'observatoire intercommunal**

Dans le cadre de la réflexion sur le transfert, un important travail de diagnostic avait été réalisé. Afin de mettre à jour les données et approfondir la connaissance, il est essentiel de maintenir un observatoire des services. Cela passe notamment par le suivi des études en cours : 18 schémas directeurs d'eau potable sont en cours (14 sont finalisés) et 10 schémas d'assainissement.



47 régies d'eau potable
9 299 abonnés
au réseau d'eau potable collectif
490 km de réseau d'eau potable
12 communes
sans compteurs individuels,
122 sources captées



34 régies
d'assainissement collectif
6 885 abonnés au réseau d'assainissement collectif
45 stations d'épuration

78 personnes salariées soit 17 ETP

Facture entre 50 et 496€ HT/an pour 120m³ (eau et assainissement)

Dettes existantes : 4,64 millions d'€ d'encours de dette, 460 000€ d'annuité d'emprunts

➔ Faire l'interface partenaires et financeurs

La CCD coordonne le contrat de progrès et fait le lien, dans ce cadre, avec les financeurs (Agence de l'eau, Département, Etat). Un comité des financeurs a été organisé le 19 novembre afin de suivre l'avancement des travaux des communes et a permis de montrer que la consommation des financements était faible en raison des particularités de l'année 2020 : seuls 20% des crédits ont été déposés auprès des financeurs.

L'année 2021 débute avec la relance des communes pour encourager le démarrage des travaux. D'autre part, un des objectifs de la mutualisation était également le souhait de faire entendre la voix des communes auprès des institutions. C'est ce rôle que va jouer la CCD en tant qu'intervenant à la table ronde organisée par l'Agence de l'eau sur « l'engagement des élus dans les services d'eau et d'assainissement », le 29 mars 2021. Cela fait partie des faits qui marquent le changement de regard que pose l'Agence de l'eau sur les petites communes du Diois.

➔ Organiser les échanges et la gouvernance

Cette mission est suivie par la Commission intercommunale Eau et Assainissement, qui réunissait, jusqu'en 2019, une trentaine de communes à chaque séance (en 2019). En raison du contexte sanitaire, aucune commission n'a pu être organisée en 2020. Actuellement, 57 membres sont inscrits, représentant 30 communes.

Pour rappel, dès sa constitution, la commission a posé des principes fondateurs pour cadrer la mission :

- Fonctionnement en régie publique pour maîtriser le service
- Tarif abordable, à la mesure des moyens des habitants
- Souplesse et simplicité dans le fonctionnement
- Maintien de la réactivité et de la possibilité d'intervenir en urgence localement
- Relais locaux et proximité aux communes et aux usagers

4. Perspectives 2021

L'année 2020 a été particulière à plusieurs titres. Emilie Belmont était absente jusqu'en mai. Le contexte sanitaire a décalé les élections et donc le démarrage des commissions et les travaux des communes d'une année.

2021 sera donc l'occasion de :

- redémarrer une nouvelle commission avec des bases communes (information sur le travail réalisé, lien autres thématiques et autres collectivités...)
- relancer les communes et accompagner pour le suivi des travaux et études
- animer des groupes de travail sur des problématiques communes (règlement de service, turbinage, équipement de relève...)



Service d'Instruction Mutualisé (SIM)

Dans le cadre des projets de mutualisation et pour pallier l'arrêt de l'instruction à la DDT suite à la loi ALUR, la Communauté des Communes du Diois porte un service d'instruction des autorisations d'urbanisme.



Olivier TOURENG
Vice-président en charge
de l'Aménagement

Nathalie DEVILLAINE
Instructrice

Quentin BONNARD
Assistant instructeur

urbanisme@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

Au 1^{er} janvier 2021, le SIM concerne 22 communes.

1. Bilan 2020

Nombre d'actes déposés	2016	2017	2018	2019	2020
Permis de construire (PC)	114	138	137	131	139
Déclaration préalable (DP)	207	293	305	292	283
Certificat d'urbanisme (CU)	221	312	287	284	379
Autorisation de travaux en ERP (AT)	44	66	46	29	20
Permis de démolir (PD)	1	0	1	1	1
Permis d'aménager (PA)	2	6	4	3	1
Travaux en AVAP (AZ)	1	2	2	0	0
Total	590	817	782	740	823

Le SIM a facturé 73 246€ au titre de l'année 2020 pour 823 actes au total.

2. Mise à jour convention et tarifs

Lors de la création du service, la convention prévoyait une refacturation aux communes via l'attribution de compensation à partir d'un tarif établi par type d'acte.

L'engagement pris sur la durée du mandat précédent était de :

- o Ne pas augmenter les tarifs pour la durée du mandat
- o Ne pas prendre en compte le temps de Pascal ALBERT
- o Ne pas prendre en compte le temps pour :
 - La gestion d'opérations complexes nécessitant des réunions spécifiques avec le maître d'ouvrage et maîtrise d'œuvre
 - L'appui aux communes pour la gestion de dossiers problématiques ou contentieux.
 - La gestion des procédures des documents d'urbanisme : modification, révision ou nouveau document.

Des augmentations de dépenses sont à prévoir en 2021. Tout d'abord une évolution du temps de travail des instructeurs permettra encore d'améliorer la disponibilité des agents pour les communes et les pétitionnaires et répondra à la hausse du nombre de dossiers liée à l'arrivée de nouvelles communes dans le SIM (Beaumont-en-Diois, Saint-Andéol et Recoubeau-Jansac). Dans un second temps, il s'agira d'anticiper les évolutions réglementaires. Dès le 1^{er} janvier 2022, la saisine par voie électronique (SVE) devra être mise en place. La commission a choisi de démarrer la SVE courant 2021 pour tester le paramétrage, former les secrétaires (premier semestre)... Cela implique la création d'un module dans le logiciel métier et un coût de déploiement.

ZOOM « La SVE, c'est quoi ? » :

La Saisine par Voie électronique doit être opérationnelle en janvier 2022. Il s'agit de permettre à tout pétitionnaire de déposer électroniquement son dossier sur une plateforme internet. Les communes doivent ainsi enregistrer tous les dossiers d'autorisations de droit du sol sur la plateforme informatique. Il ne sera pas possible de refuser un dépôt de dossier par voie informatique.

Par ailleurs, depuis l'enregistrement des dossiers jusqu'au contrôle de la légalité tout devra se faire par voie électronique y compris la saisine des services consultés (ENEDIS, SDED, DDT, SDIS...), transmission au contrôle de la légalité.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme pourra/devra se faire par signature électronique.

Au vu des évolutions des dépenses prévues et validées par la commission, une augmentation des tarifs est proposée. Deux hypothèses ont été travaillées : le forfait annuel ou une réévaluation du tarif de chaque acte. C'est la seconde hypothèse qui est retenue selon le détail ci-après :

Actes	PC	DP	Cua	Cub	AT	PA	PD	AZ
Tarifs 2021	250,00 €	150,00 €	30,00 €	95,00 €	130,00 €	380,00 €	104,00 €	106,00 €
Ancien Tarif	200,00 €	106,00 €	24,00 €	80,00 €	106,00 €	320,00 €	104,00 €	106,00 €

3. Le Guide de l'Urbanisme

Un guide des autorisations d'urbanisme est mis à disposition dans les communes ou à l'accueil de la collectivité. Le guide est également disponible en téléchargement sur le site de la Communauté des Communes du Diois. (télécharger [le guide de l'urbanisme](#)).

4. Perspectives 2021

- Finalisation du guide traitant de la question des habitats légers.
- Intégrer les communes ayant approuvé une carte communale : Beaumont-en-Diois, St Andéol, Recoubeau-Jansac
- Organiser une réunion avec les nouveaux maires et adjoints à l'urbanisme suite aux élections,
- Rencontre des services de l'Etat pour le contrôle des autorisations.

Numérique

La Communauté des Communes du Diois a entrepris plusieurs actions en lien avec le numérique via la prise de compétence « communications électroniques ».



Christian REY

Vice-Président en charge
du Numérique
et des Bâtiments

Frédéric SAUVET

Mission Numérique

numerique@paysdiois.fr
04 75 22 47 92



1. Le projet fibre FTTH avance

La CCD a adhéré au [syndicat Ardèche Drôme Numérique \(ADN\)](#) pour le déploiement de la fibre optique à l'habitant. Cela permettra aux habitants du territoire un accès au très haut débit tel que le prévoit le plan « France Très Haut Débit ».



Le déploiement de la première poche « PR2-5 Die-Est et Romeyer » est terminée et en cours de réception. La commercialisation est prévue au printemps 2021 et les premiers abonnés pourront prochainement prendre un abonnement fibre.

Coté bâtiments, les locaux NRO de Solaure-en-Diois et MSRO de Chatillon-en-Diois sont terminés. Les travaux et/ou, études sur les locaux de Glandage, La Motte-Chalancon et Luc en Diois sont en cours. La construction de ces locaux est un prérequis au déploiement de la fibre.



Pour le reste du déploiement les études sont en cours sur les communes de Die Ouest, Romeyer, Chamaloc, Ponet et Saint Auban. Les relevés terrain de réseaux ont quant à eux débuté sur Laval d'Aix, Solaure en Diois, Saint Roman, Menglon, Chatillon en Diois, Recoubeau Jansac, Barnave, Montmaur en Diois.

2. Téléphonie mobile

Le travail d'accompagnement des communes en collaboration avec les services départementaux et préfectoraux se poursuit. Les études sont en cours sur les pylônes de Rochefourchat, Gumiane et Châtillon-en-Diois. De plus, les communes de Pradelle et Solaure-en-Diois viennent d'être déclarées éligibles sur le dernier arrêté du 17 décembre 2020. D'autres sont à prévoir en 2021. Ces communes vont pouvoir bénéficier d'une amélioration de leur réseau mobile par la pose d'un nouveau pylône. Cela se traduit sur le terrain par de meilleures connections.

3. Système d'Information Géographique (SIG)

Depuis 2016, la CCD a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG), outil intercommunal à destination de tous les élus et agents du territoire. Malgré les problématiques sanitaires, plus de 50 nouveaux élus ont pu être formés par visio à l'usage du SIG.

Participations intercommunales

La Communauté des Communes du Diois participe à l'équipement et au renouvellement du matériel informatique des écoles et des classes mobiles numériques, subventionne le Théâtre de Die et la Médiathèque départementale.

1. Informatique des écoles

La collectivité met à disposition des écoles primaires des ordinateurs et du matériel informatique, comme les tableaux numériques interactifs, dont elle assure l'acquisition et le renouvellement. Pour cela, la Communauté des Communes du Diois travaille en lien avec l'animateur TICE (Technologie de l'Information et de la Communication), nommé par l'Education Nationale, et les enseignants.

Pour financer les équipements, la CCD peut s'appuyer sur les programmes de financement nationaux, comme l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité ».

Contact : Alain Deffaisse informatique@paysdiois.fr



2. Théâtre de Die

Le Théâtre de Die a été reconnu Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire ».

La Scène conventionnée est une reconnaissance nationale accordée par le Ministère de la Culture. L'association Festival Est-Ouest/Théâtre de Die est porteuse de la Scène conventionnée en partenariat avec la Ville de Die, la Communauté de Communes du Diois, le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2020, l'association délégataire de la gestion du théâtre a changé de nom et est devenue l'association Les Aires – théâtre de Die et du Diois. La programmation de l'année a été extrêmement bouleversée en raison du contexte sanitaire. Le début du mandat a été l'occasion d'envisager la perspective intercommunale d'un contrat territorial de développement artistique et culturel en lien étroit avec la commune. La délégation de service public sera renouvelée par la commune de Die fin 2021.

La Communauté des Communes du Diois contribue à hauteur de 10 000 € au budget de fonctionnement du Théâtre de Die.

Contact : Olivier Fortin olivier.fortin@paysdiois.fr

3. Médiathèque départementale



La Médiathèque départementale Diois – Vercors, par convention depuis sa création, perçoit une contribution de la Communauté des Communes du Diois à hauteur de 57 101 € pour son fonctionnement (10 % du budget de fonctionnement). La médiathèque Diois-Vercors accompagne également les 6 bibliothèques communales situées sur son secteur.

Contact : Olivier Fortin olivier.fortin@paysdiois.fr



les aires

Théâtre de Die et du Diois
Scène conventionnée Art en territoire



4. Partenariat de la convention ruralité avec l'Éducation Nationale

Après une première année de vie de la convention en 2019, 2020 et son contexte ont marqué un coup d'arrêt brutal à la dynamique. Pour mémoire, la convention vise à accompagner l'école et le collège Diois, dans le cadre de « la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative ».

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020, l'Éducation Nationale a désigné une coordinatrice : Valérie KEYSER, pour le Diois. Le travail significatif qu'elle a engagé, de coordination entre les écoles primaires et le collège, d'animation d'un projet culturel partagé par plusieurs écoles du territoire, a été contrarié dans la fin du 1^{er} semestre 2020.

En 2020, l'instance consultative devait à nouveau se réunir pour examiner les besoins d'évolutions pour la répartition des moyens à la rentrée 2020/2021. Malheureusement, la dynamique a été stoppée. Dans le respect de son engagement initial, l'académie a maintenu les effectifs enseignants mais a dû, pour se faire, arrêter le poste de coordination.

C'est dans ce contexte que s'est faite la rentrée 2020-2021. En l'absence de coordination, la convention est en sommeil jusqu'à nouvel ordre.



5. Les missions locales

La Communauté des Communes du Diois contribue à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par un soutien financier annuel pour les deux Missions Locales présentes sur le Diois : Vallée de la Drôme (16 000 €), Drôme Provençale (1200 €) et par une aide à la location des locaux de l'antenne de Die (5000€/an).

Les équipes des missions locales de Die et Nyons accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans. Les animatrices proposent écoute, conseil et accès à de nombreux services afin de soutenir les jeunes dans leurs démarches d'insertion dans l'emploi, leur recherche d'apprentissage...

Des solutions concrètes sont proposées par les missions locales pour faciliter projet professionnel, recherches de formations ou encore contacts avec les entreprises... avec un seul objectif : l'accès durable à l'emploi.



Mission Locale Vallée de la Drôme

Antenne de Die
150 avenue de la Clairette
26150 Die
Tel : 04 75 22 21 04
die@mlvalleedrome.org
www.missions-locales.org/index.php
Facebook : <https://www.facebook.com/ML.VDD/>

Mission Locale Drôme Provençale

Ancien Hôtel de Ville
26110 Nyons
Tel : 04 75 26 17 03
nyons@ml-dp.org
www.ml-dp.org

6. L'Espace France Services du Diois

La Communauté des Communes du Diois s'implique dans le comité de pilotage de l'Espace France Services du Diois (ex MSAP) et l'accompagne dans sa démarche d'itinérance sur le territoire intercommunal du Diois. Ainsi sont mis en place des permanences physiques dans 6 communes : La Motte-Chalancon, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, St Nazaire-le-Désert, Valdrôme, Luc-en-Diois.

L'Espace France Services du Diois, porté par le CFPPA de Die, est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit,...

C'est également un Espace Public Numérique (EPN) ouvert à tous qui propose des formations et la mise à disposition d'outils numériques.

Avec plus de **3100 demandes** en augmentation par rapport à l'an dernier, malgré les périodes de confinement, L'Espace France Services du Diois est le 1^{er} en Drôme Ardèche & 10^{ème} en Rhône Alpes en nombre de contacts.

Espace France Services

200 Avenue de la Clairette
26 150 DIE
04 75 22 31 87
die@france-services.gouv.fr
www.cfppa-die.fr/France-Services-Diois.html

L'Espace France Services est ouvert à Die du lundi au jeudi mais également sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'itinérance à Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois et Lus-la-Croix-Haute (permanences une matinée par mois).

Glossaire

- A** ADEM : Association Drômoise d'Economie Montagnarde
ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
ADN : Ardèche Drôme Numérique
AE : Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANC : Assainissement Non Collectif
ARS : Agence Régionale de Santé
AVAD : Association Vivre À Domicile
- B** BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation
BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction
- C** C(N)AF : Caisse (Nationale) d'Allocations Familiales
CCD : Communauté des Communes du Diois
CCCPS : Communauté des Communes du Crestois et du Pays de Saillans
CCVD : Communauté de Communes du Val de Drôme
CH : Centre Hospitalier
CLS : Contrat Local de Santé
- D** DAH : Drôme Aménagement Habitat
DDT : Direction Départementale des Territoires
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DSN : Déclaration sociale nominative
DSP : Délégation de Service Public
- E** ESCDD : Espace Social et Culturel de Die et du Diois
EPI : Espace Public Internet
EPIC : Etablissement Public d'Intérêt Commercial
EPCI : Etablissement Publique de Coopération Intercommunale
ERP : Etablissement Recevant du Public
ETP : Équivalent Temps Plein
EVS : Espace de Vie Social
- F** FTTH (fiber to the home) : Fibre à l'habitant
FPU : Fiscalité Professionnelle Unique
- I** ICPE : Installation Classée pour l'Environnement
- L** LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
- M** MAM : Maison d'Assistantes Maternelles
MAPTAM : loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- N** NOTRE : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- O** OM : Ordures Ménagères
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORS : Observatoire régional de la Santé
OT : Office de Tourisme
- P** PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEDT : Projet Éducatif De Territoire
PES : Protocole d'échange standard
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR : Parc Naturel Régional
PPT : Plan Pastoral Territorial
- R** RAM : Relais Assistant.es Maternel.les
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
- S** SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
SDDAEP : Schéma Départemental D'Alimentation en Eau Potable
SIG : Système d'Information Géographique
SOLIHA : SOLIdarité HABitat
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPIC : Service Public Industriel et Commercial
SYTRAD : Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme
- T** TEOM : Taxe enlèvement des ordures ménagères
TPE : Très Petite Entreprise
- Z** ZAE : Zone d'Activités Économiques
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

Annexes et guides

Vous retrouverez sur notre site internet www.paysdiois.fr :

SPANC

- le rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SPANC
Rubrique [VIE PRATIQUE/SPANC](#)
- le guide de l'entretien de son Assainissement individuel
Rubrique [VIE PRATIQUE/SPANC](#)

BUDGET et MARCHÉS PUBLICS

- les dossiers de présentation du budget 2021
Rubrique [LE PAYS DIOIS/ Rapport d'activités et Budgets](#)
- les comptes administratifs 2020
Rubrique [LE PAYS DIOIS/ Rapport d'activités et Budgets](#)
- le tableau des marchés conclus en 2020
www.paysdiois.fr/les-marches-publics/

URBANISME

- le Guide de l'urbanisme
www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2019/09/guide_urbanisme.pdf

DÉCHETS

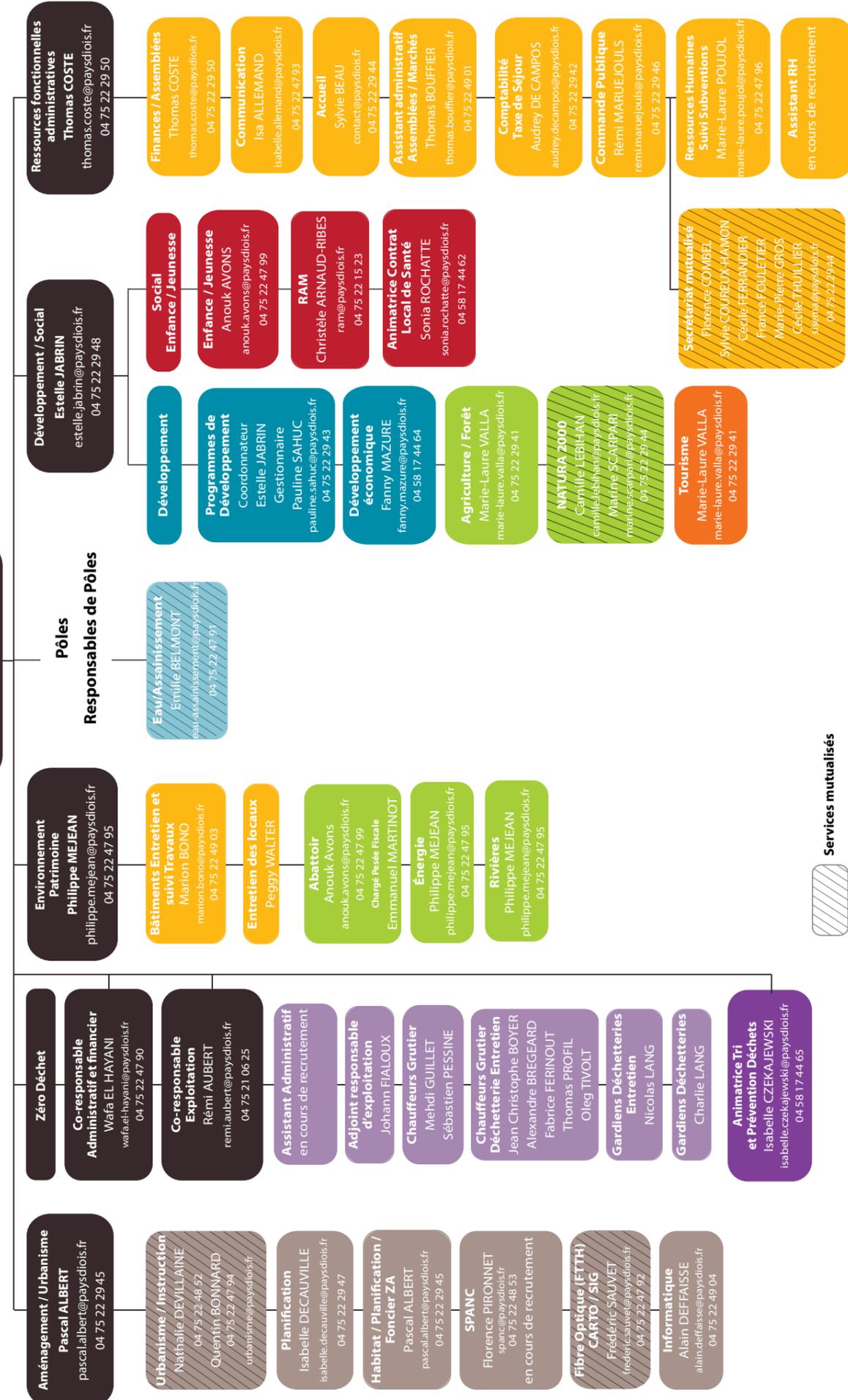
- Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2019/12/Diag_PLPDMA.pdf

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS

Direction / Relations avec les Elus



Directeur
Olivier FORTIN
olivier.fortin@paysdiois.fr
04 75 22 29 49





Luc Clamontard 2020

Communauté des Communes du Diois - 42 rue Camille Buffardel - 26150 Die

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 17h.

Téléphone : 04 75 22 29 44 - Courriel : contact@paysdiois.fr

www.paysdiois.fr

.....
Rédaction : Equipe de la Communauté des Communes du Diois

Crédit Photos et Illustrations : CCD, Isa ALLEMAND, ESCDD, Etoile de Veynes,
Pix n'grain, Olivier RIOSSET, Théâtre de Die, Olivier FORTIN.

1^{ère} couverture : Elements Productions - Vincent ARMAND

Réalisation graphique et mise en page : Isa ALLEMAND - CCD



aux Sources de la Drôme

Communauté des Communes du Diois